

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

الجامعة الجزائرية للدراسات والبحوث
الجامعة الجزائرية للدراسات والبحوث
الجامعة الجزائرية للدراسات والبحوث

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERY DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES
DEPARTEMENT



جامعة مولود معمري - تيزي وزو
كلية الآداب واللغات

N° d'Ordre :
N° de série :

Mémoire en vue de l'obtention Du diplôme de master II

DOMAINE : Lettres et Langues Etrangères

FILIERE : Langue française

SPECIALITE : Master Langues et Cultures Francophones

Titre

LE TITRE DU MEMOIRE

L'analyse syntactico-sémantique du lexique de la médecine.

Présenté par :

M^{lle} : Mohand oussaid Nadia.

M^{lle} : Nait Megdoud Hayat.

Encadré par :

M^r : Chebouti karim.

Jury de soutenance :

Président : Bessadi Nouredine, Maitre assistant. Classe A

Encadreur : Chebouti karim, Maitre de conférences. Classe B

Examineur : Ait Mouloud Lwiza, Maitre assistante. Classe A

Promotion : Septembre 2015/ 2016

Laboratoire de domiciliation du master:

Remerciement :

Avec les vifs remerciements à notre promoteur M. K.CHEBOUTI pour ses conseils qui nous ont été précieux et aussi pour sa disponibilité, sa gentillesse, sa patience et sa persévérance dans l'encadrement de ce modeste travail.

Nous remercions également le président du jury N.BESSADI et l'examinatrice L.AIT MOULOUD d'avoir accepté de lire et d'examiner notre travail

Dédicace :

Je dédie ce modeste travail du master à :

- *A mes chères parents Djilali et Rosa qui m'ont soutenue dans mon cursus universitaire, aussi je tiens à les remercier profondément pour leurs encouragements, leurs patience.*
- *A mes chères frères et sœurs (Sofiane et Nadjet).*
- *A tous mes amis (Lydia, Karima, Sassi, Dahbia, Taous, merzok).*
- *A mon cher S. Pablo.*

HAYAT NAIT MAGDOUD

Dédicace :

Je dédie ce modeste travail du master à :

- *A mes chers parents Achour et Fatma qui m'ont soutenue dans mon cursus universitaire, aussi je tiens à les remercier profondément pour leurs encouragements et leur patience.*

- *A mes chers frères et sœurs.*

- *A tous mes amis sans exception.*

Nadia Mohand Oussaid

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....8

Chapitre 1 : de la langue générale à la langue de spécialité.

Introduction.....13

1. Définition de quelques concepts clés13

2. Histoire de la langue de la médecine16

3. Définition du verbe20

4. Distinctions entre la langue de spécialités et la langue générale21

Conclusion23

Chapitre 2 : Méthodologie.

Introduction25

1. Définition du corpus25

2. Constitution du corpus d'analyse26

3. Récupération du corpus28

4. échantillonnage29

Conclusion31

Chapitre 3 : état de l'art.

Introduction33

1. La syntaxe générale et la syntaxe spécialisée.....33

2. Style de la syntaxe35

3. Emploi des verbes39

4. Les différents types de verbe39

5. La synonymie différentielle et champ sémantique conceptuel	43
Conclusion	44

Chapitre 4 : l'analyse prédicative.

Introduction	46
1. Analyse des verbes de la langue médicale	47
2. Les verbes spécialisés ayant deux ou plusieurs sens dans d'autres domaines.....	53
3. Les verbes de la langue générale ayant un sens spécifique en médecine...	62
4. Analyse des verbes de la langue générale	68
Conclusion	73

Conclusion générale	74
----------------------------------	-----------

Références bibliographiques

Table des matières

Annexe

Introduction générale

La médecine s'est développée ces dernières décennies. Cette évolution a engendré la multitude des discours qu'elle contient (discours spécialisé, discours non spécialisé et discours moyennement spécialisé). À cela s'ajoute la terminologie nouvelle (le néologisme) et les termes d'origine gréco-latine. Tout cela rend le vocabulaire médical très complexe et difficile pour les non-initiés.

La compréhension des textes de la médecine fait appel à la maîtrise de son vocabulaire. Pour ce faire, il faut expliquer le fonctionnement linguistique des termes médicaux et ne pas les considérer comme des nomenclatures, c'est-à-dire une liste de mots qui renvoient qui renvoient d'une façon unique à des objets.

L'appellation de « *langue de spécialité* » est définie différemment par plusieurs auteurs, pour certains, elle renvoie à plusieurs dénominations. Autrement dit ; on parle de langue spécialisée, de langue de spécialité, de langues techniques, de vocabulaire spécialisé, de vocabulaire scientifico-technique etc.

La langue de spécialité constitue un outil de grande importance, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Elle est l'un des noyaux de la linguistique appliquée dans les différents domaines de la recherche ainsi que dans les multiples spécialités de l'enseignement supérieur dans lesquels elle joue un rôle particulier et d'efficacité certaine. Elle représente aussi un intérêt à l'étude des langages techniques et scientifiques.

En outre, la langue de spécialité se caractérise dans l'enseignement supérieur par la vulgarisation de la science (langage et transmission du savoir scientifique), elle est aussi caractérisée par l'utilisation de vocabulaires ou terminologies spécifiques, la linguistique des textes et discours spécialisés, le langage spécifique et sa vulgarisation, compréhension des textes techniques, forme de représentation dans la science, les aspects didactiques et leurs applications dans l'enseignement etc.

Les auteurs optent pour l'idée que la langue de spécialité est une diversité de la langue qui se caractérise linguistiquement par une « expansion au niveau du lexique et par une réduction au niveau de la syntaxe » (Spillner 1982 : 2)

Le verbe occupe peu de place dans la langue spécialisée. Dans notre corpus basé sur les verbes employés en médecine, nous présentons une analyse syntactico-sémantique, de ces derniers pour les simplifier dans les textes spécialisés.

Motivations

Ce qui nous a motivé à choisir ce sujet :

Le manque d'importance des recherches menées dans le cadre du domaine de français de spécialité.

La terminologie médicale était un élément très important dont nous souhaitons engendrer notre recherche.

La curiosité de faire le lien entre la syntaxe et la sémantique par le biais d'une analyse prédicatif.

La possibilité d'intégrer la terminologie médicale dans les recherches au niveau du département de français.

La rareté de la recherche menée dans le cadre des verbes de la langue médicale.

Problématiques :

L'intérêt que nous portons sur le domaine médical nous pousse à s'interroger sur le traitement des langues de spécialités.

L'intérêt que nous portons sur le domaine médical nous pousse à s'interroger sur le traitement des langues de spécialités.

Les verbes employés en médecine sont-ils monosémiques ? Ont-ils un autre sens et un référent dans un autre domaine ? La langue de spécialité a-t-elle le même fonctionnement que la langue générale dans le cadre syntaxique et sémantique ?

Hypothèses :

En guise du point de départ nous avons émis les hypothèses suivantes :

Du point de vue syntactico-semantic, la langue de la médecine fonctionne comme la langue générale.

Un verbe spécialisé possède un sens particulier dans la langue de spécialité par rapport à la langue générale.

La langue générale fonctionne de la même façon que la langue de spécialité.

Il y a des verbes de la langue de la médecine unidimensionnelle et d'autres multidimensionnels.

Cette analyse a été l'occasion pour nous d'effectuer un classement des verbes selon les quatre types de verbes (les verbes spécialisés ayant un seul sens dans la médecine, les verbes spécialisés ayant deux ou plusieurs sens dans d'autres domaines, les verbes de langue générale ayant un sens particulier en médecine et les verbes de la langue générale).

Notre mémoire est constitué de quatre chapitres qui seront présentés de la façon suivante : Dans le premier chapitre, nous abordons la problématique puis nous élaborons les listes de verbes dans la langue générale et la langue de spécialité et les divergences entre ces dernières.

Dans le deuxième chapitre consacré à la méthodologie, nous évoquons la manière avec laquelle nous avons élaboré et classé notre corpus, ainsi que la procédure que nous avons adoptée dans notre analyse.

Dans le troisième chapitre, nous présentons l'état de l'art sur la syntaxe. Il comporte cinq titres : les deux premiers titres se focalisent sur la syntaxe générale et la syntaxe spécialisé et sur le style de la syntaxe. Les deux titres qui suivent présentent l'emploi des verbes dans la langue générale et la langue spécialisé et les différents types de verbes. Le

dernier comporte une étude sur la synonymie différentielle et champ sémantique conceptuel.

Le quatrième chapitre portera sur l'analyse prédicative. D'abord, nous mettrons chaque verbe dans un énoncé excepté les verbes qui ont plusieurs sens et les verbes ayant un sens particuliers en médecine dont nous avons donnés deux énoncés pour chaque verbe (échantillon), ensuite nous préciserons le noyau de chaque énoncé et les différents arguments qui se rapportent au prédicat, enfin dans le cadre de la sémantique nous analyserons l'acceptabilité et la non acceptabilité des arguments de chaque prédicat illustré avec des énoncés variés.

Introduction Générale

Premier chapitre

De la langue générale à la langue de spécialité

Introduction

Dans ce chapitre nous définissons , dans un premier temps, les concepts clés relatifs à notre thématique, puis nous présentons un bref aperçu sur l’histoire de la langue de la médecine, et les domaines et sous-domaines de cette dernière, dans un deuxième temps, nous expliquons le fonctionnement du verbe dans la langue générale et la langue de spécialité, et en derniers lieu nous précisons les points de divergences entre ces dernières.

1. Définition de quelques concepts clés

1.1 Définition de la langue générale

La langue générale est la langue courante commune, quotidienne, caractérisée par l’acceptation générale et large diffusion dans la communauté linguistique tant à l’oral qu’à l’écrit.

La notion de «langue générale » désigne la langue non marquée, celles des échanges quotidiens non spécialisés. (Dictionnaire de français Larousse)

1.2. Définition de la langue de spécialité

Nous donnons les différentes définitions attribuées à la «langue de spécialité » selon plusieurs auteurs :

« La langue de spécialité, c’est l’ensemble des moyens linguistiques qui sont employés dans le cadre communicationnel d’une spécialité donnée afin d’assurer la communication entre ceux qui travaillent » (Hoffman 1984 :53 , traduit par Spillner 1992 :45)

« (C’est) un sous-ensemble de la langue générale caractérisé pragmatiquement par –trois variables : le sujet, les utilisateurs et les situations de communication » (cabré 1998 :123)

« Expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situation de communication orales, ou écrites qui impliquent la transmission d’une information relevant des champs d’expérience particulier » (Calisson et Coste 1976 :511)

« La notion de langue spécialisée, est (plus) pragmatique : c'est une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées ». (Lerat 1995 :20)

« On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier » (Dubois et al .2001 :40)

Enfin «la langue spécialisée s'emploie dans un domaine restreint, caractérise la communication spécifique des experts ou spécialistes d'une communauté restreinte» (bartels-2006)

Dans la linguistique appliquée, la langue de spécialité est utilisée pour désigner deux domaines, de cette discipline, Le premier est lié aux besoins à l'éducation et à la formation, Le second est destiné à la recherche sur les variations linguistiques dans un domaine particulier.

Enfin la langue de spécialité véhicule une objectivité scientifique, elle est destinée à des fins spécifiques.

1.3. Définition du mot

Le mot est l'élément de la langue, composé d'un ou de plusieurs phonèmes, susceptible d'une transcription écrite individualisée et participant au fonctionnement syntactico-semantic d'un énoncé. (cf. Larousse p .99).

1.4. Un syntagme :

Le syntagme est un (linguistique) groupe de mots qui se suivent et forment une unité fonctionnelle dans la hiérarchie de la phrase (groupe verbale, nominale etc.)

Groupe de morphèmes, tournure syntaxique, groupe verbale, groupe nominal, groupe de mots ; lexis, tournure syntaxiques. (cf. Dictionnaire reverso, cordial dico).

1.5. Un actualisateurs

Les actualisateurs sont des éléments qui permettent d'inscrire les prédicats et les arguments dans l'énonciation en véhiculant des différentes catégories grammaticales de la personne du genre, du nombre du temps, de la diathèse, de la modalité et de l'aspect,

ils peuvent être de nature grammaticale (proposition, déterminant, flexion verbale, nominale ou adjectivale etc.) ou lexicale (adjectifs, codificateurs, adverbes, morphèmes dérivationnels, etc.). (Inès sfar 2010 p.101)

1.6. Le verbe

Le verbe est un mot qui exprime une action et qui varie en nombre de personnes, en temps, en mode et en voix. (Dictionnaire l'internaute)

Expression verbale de la pensée (à l'oral ou par écrit) règle grammaticale, le verbe est l'élément de toute phrase : il en constitue son noyau. (cf. Larousse).

Le verbe permet de situer le temps et le mode de l'action, parfois le genre et le nombre du sujet.

1.7. La fonction prédicative

La Fonction prédicative, tout comme les énoncés du discours général, les discours spécialisés peuvent être abordés sous l'angle de la prédication. On leur applique alors les mêmes critères préconisés pour l'analyse des discours de la langue générale. C'est dans ce sens que nous faisons la distinction entre : - la prédication élémentaire, qu'on retrouve au niveau de la phrase simple et qui concerne le prédicat élémentaire chargé de sélectionner ses arguments, comme dans : « Les définitions peuvent varier considérablement pour un même vocable »

La prédication de second ordre, qui est spécifique aux phrases complexes et qui repose sur des arguments phrastiques, comme dans : « Une phrase est un lieu de flou si elle comporte un ou plusieurs prédicats flous, c'est-à-dire dont l'intention n'est que partiellement spécifiable, de telle sorte que l'extension correspondante n'est pas univoquement déterminée ». (Inès sfar, 2010 ,100)

Étant donné que les arguments sont sélectionnés par les prédicats, la nature du prédicat a donc un impact sur la nature de l'argument et sur sa forme. Si la prédication est élémentaire, les arguments sont sélectionnés en conséquence. Si la prédication est

complexe, les arguments sélectionnés sont de nature prédicative, notamment dans le cas de la prédication de second ordre.

1.8. Le prédicat

Nous définissons par prédicat les mots auxquels on peut attacher des arguments. Il s'agit des verbes, des adjectifs et ainsi que certains noms que nous nommons noms prédicatifs. De façon générale, un nom est dit prédicatif quand il présente les mêmes relations argumentales qu'un verbe.

Le prédicat est ce qui attribue quelques choses au sujet, et désigne un ensemble d'individus prédéfini.

2. Histoire de la langue de la médecine

Pendant des millénaires, la médecine s'est identifiée à la magie et à la religion .des techniques médicales se limitaient à la thérapeutique par les phases et à quelques pratiques chirurgicales simples telles que la réparation et la réduction des fractures.

En Mésopotamie, on sait par le code d'Hammourabi (1792-1750 environ av. j-C) qu'il existait déjà un embryon de législation médico-sociale .dans l'Égypte pharaonique, des dispositions régissaient l'activité des médecins, dans les connaissances étaient relativement étendues.

En chine, la médecine traditionnelle considérait que la maladie résulte d'une perturbation entre deux forces opposées, le yin et le yang .pour restauré cet équilibre, on préconisant le recours à l'acupuncture et a toutes sortes de traitements empiriques.

En Inde, la médecine et surtout la chirurgie étaient, selon les traitements médicaux, très développées : on pratiquait couramment certaines interventions de chirurgie plastique la réfection du nez

La médecine au moyen .le sorabes sont, avec les byzantins, pratiquement les seuls à perpétuer la tradition médicale de l'antiquité. Dans l'occident chrétien, la chute de l'empire romain inaugure une longue période de stagnation durant laquelle la médecine est entre les mains des clercs, la dissection à cette époque est interdite ; les grandes

épidémies, qui causent des ravages considérables, sont attribuées à des forces maléfiques, cependant, un renouveau des études médicales s'amorce à partir du XI siècle avec la fondation de l'école de Salerne, en Italie du Sud. Puis, au XIII siècle, l'école de Montpellier et les grandes universités européennes de Bologne, d'oxford, de paris et de padoue mais l'objet d'un enseignement régulier au même titre que la théologie

De la renaissance a au XVIII siècle, à la renaissance, l'anatomie connaît un éclatant renouveau .de bruxellois André Vésale (vers 1493-1564) est l'un des premiers à pratiquer la dissection du corps humain, j'jusqu'à lors interdite par l'Église, et rectifie bien des erreurs perpétuées depuis l'Antiquité, aux XVII et XVIII siècles la physiologie prend son essor

Puis au XIX, dans la première moitié de ce siècle, l'école française de médecine (Laennec, Bretonneau, trousseau) met au point la méthode anatomoclinique, fondée sur la comparaison des résultats des examens cliniques avec les données anatomiques; après la première moitié du XX siècle est marquée par l'utilisation de plus en plus poussée en médecine des techniques et des méthodes de la physique ,de la chimie et de la biologie . (cf. Larousse médicale 2003).

2.1. Définition de la médecine

Étant donné que notre thème traite du lexique médicale il nous a fallu définir la médecine.

Ensemble de connaissances concernant les maladies, les traumatismes, les infirmités et les moyens de les traiter

La médecine se préoccupe aussi bien des causes des maladies, leurs modes de contamination et d'apparition, leurs fréquences, leur diagnostic, leur évolution, leurs préventions et leur traitement.

La médecine se subdivise en de nombreuses branches qui correspondent à différentes fonctions dans la société (médecine scolaire, médecine du travail), à différents modes d'exercices (médecine Liberal, hospitalière) ou à différentes spécialités : médecine physique ou rééducation, médecine tropicale etc. ...

2.2. Domaines et sous domaines de la médecine

2.2.1. Définition du mot « domaine » et « de sous domaines »

Domaine est un ensemble de ce qui relève de l'autorité ou de la compétence de quelqu'un (Dictionnaire Académique.1986). Exemple : cette affaire n'est pas de mon domaine, je ne peux pas vous aidez.

Sous-domaine est une extension précédant un nom de domaine, il appartient au domaine.

2.2.2. Domaine et sous-domaine de la médecine

Le rétablissement de la santé, la prévention et le traitement de la maladie relève du domaine de la médecine.

Il existe différents domaines de la médecine qui ont une nature différente du travail, chaque domaine est

sous domaines	domaine	exemples et synonymes
Santé et médecine/Chirurgie.	médecine	spondyloplastie expansive.
Santé et médecine.	médecine	médecine de l'obésité, médecine bariatrique.
Santé et médecine/Chirurgie.	médecine	chirurgie digestive de l'obésité, chirurgie bariatrique.
Santé et médecine.	médecine	syndrome d'épuisement professionnel.
Santé et médecine.	médecine	parenthèse thérapeutique.
Santé et médecine-Environnement/Risques.	médecine	expologie
Santé et médecine-Droit.	médecine	médecine légale.
Santé et médecine/Chirurgie.	médecine	spondyloplastie expansive.

Santé et médecine/Neurologie.	médecine	syndrome de verrouillage, syndrome de désefférentation, syndrome d'enfermement.
Santé et médecine/Chirurgie.	médecine	chirurgie ortho gnathique.
Santé et médecine/Essais thérapeutiques.	médecine	rodage
Santé et médecine/Chirurgie.	médecine	gastrectomie longitudinale.
Santé et médecine.	médecine	marqueur de substitution, critère de substitution.
Sciences.	médecine	recherche translationnelle.
Santé et médecine.	médecine	anancurésie
Santé et médecine/Imagerie.	médecine	coloscopie non intrusive.
Santé et médecine.	médecine	vulnologie
Santé et médecine.	médecine	rinçage, rinçage thérapeutique.
Santé et médecine.	médecine	parenthèse thérapeutique.

Tableau1 : Tableau représentatif de quelques exemples des différents Domaines de médecine.

Les principaux domaines de la médecine

- Chirurgie cardio-vasculaire
- Neurochirurgie
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie orthopédique
- Radiologie

3 .définition du verbe

Le verbe est un mot de forme variable qui constitue l'un des éléments fondamentaux des phrases verbales.

Le prédicat est dérivé du latin *praedicatum*. (« Attribut ») de *praedicare*

Selon le dictionnaire LAROUSSE FRANÇAIS, « *Le prédicat est l'élément centrale de la phrase, autour duquel s'organise la fonction des autres éléments de l'énoncé* ».

Prédicat grammatical : en particulier en français : verbe ou groupe verbale, selon martinet, monème ou syntagme qui ne peut disparaître sans détruire l'énoncé, dont il est le noyau, autour duquel le message se construit par expansion, adjonction, de circonstants et de déterminants. (Le dictionnaire didactique p.432)

3 .1 .le fonctionnement de la langue générale et la langue de spécialité

Nous précisons, les emplois spécialisés des verbes dans des corpus médicaux à partir de l'analyse syntactico-sémantique de ces verbes en contexte.

Le prédicat verbale, peut être un excellent point de départ pour cerner la sémantique des textes spécialisés puisqu'il sert à exprimer l'expertise, portée par les mots qui l'entourent dans la phrase (l'homme & Bodson, 1997)

Par conséquent, nous considérons la structure argumentale du verbe comme une importante source d'informations sur les propriétés sémantiques et syntaxique du verbe c'est-à-dire la sémantique des arguments, dans le cadre d'acceptabilité et de la non acceptabilité.

Dans un premier temps nous intéressons à l'approche lexico-sémantique, la sémantique lexicale qui montre l'importance de la structure argumentée du verbe et du réseau lexical auquel le verbe appartient, dans ce cadre, la caractérisation de la nature spécialisée du verbe est basée sur la description de sa structure argumentée ou son

appartenance à un ou plusieurs réseaux lexicaux (morpho-) sémantique ou paradigmatique

La terminologie se consacre à la description de vocabulaire, et la lexicographie dont l'objet est de décrire les unités lexicales en général, nous croyons que toutes les unités lexicales peuvent être décrites au moyen d'un modèle général, nous pensons, cependant, que certains groupes de locuteurs font appel à des usages particuliers et que les spécialistes forment l'un de ces groupes.

Les verbes spécialisés doivent à notre avis, faire l'objet d'une description lexicographique. Les consultants doivent être en mesure de comprendre c'est à dire que comprendre le sens du verbe spécialisé dans son usage, dans un premier cas de figure, les emplois particuliers d'une forme verbale dans un domaine donné de (décodage), ou de produire, dans un second cas de figure la forme correcte. Dans un texte spécialisé (encodage).

4. Distinction entre la langue de spécialité et la langue générale

Il convient de préciser que nous entendons par « *langue commune* » la langue non-marquée, non spécialisées. ("Langue de spécialité s'oppose à la langue commune», Dubois et al.2001 ; 440), et que "langue générale" désignerait la totalité de la langue, c'est-à-dire "langue commune" + "langue de spécialités". Pour Cabré (1989:112) entre la langue commune et les langues de spécialités, il existe une différence de degré plutôt que de nature, et la spécificité des langues de spécialités manifeste surtout au niveau de l'usage. Ainsi : Les unités de langue commune sont employées dans les situations que l'on peut qualifier de non-marquées, (...) les situations dans lesquelles on emploie des langues de spécialité peuvent être considérées comme marquées. (Cabré 1998:115).

Cela veut dire que dans un même énoncé coïncide les deux langues (la langue générale et la langue de spécialité) et que les termes de la langue générale sont utilisés dans les discours spécialisés, et que un discours de type spécialisé, comporte un lexique spécialisé et un lexique de la langue générale pour que le contenu soit plus explicite.

Aussi une autres ambiguïté à expliquer, dans un domaine spécialisé exemple la médecine le lexique utilisés lui est propre mais tous de même il ne lui est pas propre car se lexique en peut le trouver dans d'autres domaines donc les termes spécialisés figures dans plusieurs domaines toujours spécialisés et avec des significations bien différentes

Selon "**Ross Charnock**": Les différentes langues de spécialité se distinguent de la langue de tous les jours surtout par la présence d'items lexicaux/syntaxiques spécifiques. En revanche, le langage technique peut se définir d'une manière plus générale, indépendamment du sujet traité, à l'aide d'une analyse pragmatique et stylistique, en fonction des critères de la cohésion, de la cohérence et de la connotation. Il ressort de cette analyse qu'il existe des degrés de technicité. Le même modèle linguistique permet d'élaborer une définition de la facilité linguistique, en rapport étroit avec la technicité. Selon cette analyse, le langage technique semble présenter moins de difficultés d'interprétation linguistique que la langue de tous les jours, ce qui permet de tirer des conclusions concernant la part de la discipline principale dans l'enseignement de la langue aux étudiants d'autres disciplines.

Les langues de spécialité se distingueraient de la langue commune par leurs situations d'utilisation et par le type d'information qu'elles véhiculent. Il convient de remarquer la circularité de ces définitions. Ce qui traduit la difficulté de définir précisément la notion de « *langue de spécialité* ».

"Toute langue de spécialité est une simple variante de langue générale" (Cabré 1998:119). Il n'y a pas de langue de spécialité proprement parler, mais seulement des vocabulaires spécialisés.

Un terme, lorsqu'il passe dans la langue commune, prend souvent un sens légèrement défectueux moins "pointu" que dans la langue de spécialité dont il est issu. On retrouve cette idée « d'étirement du sens » chez plusieurs auteurs, notamment Meyer et Mackintosh. Exemple :(intensive) est un terme de la langue générale qu'on retrouve dans l'agriculture mais son sens est moins aigu dans la langue de spécialité.

Lorsqu'il est repris par la langue générale, un terme adopte un sens plus large que lorsqu'il est confiné à un domaine spécifique. Exemple de (*manifestation*) qui est à terme

ayant un sens très vaste dans la langue générale mais quand il est utilisé dans un domaine bien spécifié son sens deviens retreint.

La langue générale est ardue à tout le monde contrairement à la langue de spécialité qui est destinée aux spécialistes.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons développé dans un premier temps, les définitions des différents concepts relatifs à l'analyse syntactico-semantique des verbes de médecine. Dans un second temps, nous avons présenté un bref aperçu sur l'histoire de la médecine, sa définition et ces sous-domaines. Dans un dernier temps nous avons cité les différents points de divergences entre la langue générale et la langue de spécialité.

Deuxième chapitre

Méthodologie

Introduction

Dans ce chapitre nous présentons, au premier lieu, la définition du corpus qui il constitue le noyau de notre chapitre, dans un second lieu, nous élaborons la démarche suivie dans la constitution du corpus ainsi que la récupération de ce dernier et enfin les problèmes rencontrés dans la récupération du corpus et la manière avec laquelle nous avons fait notre analyse.

1 .Définition du corpus

Dans cette partie méthodologique nous définissons le corpus selon des points de vue différents des auteurs ou tout un chacun ajoute un point plus spécifique dans sa définition qui pourra nous aider dans la constitution de notre corpus.

Selon le dictionnaire didactique le corpus est défini comme suit :

« Ensemble fini d'énonces pris pour objets d'analyse plus particulièrement, ensemble fini d'énonces considérés comme caractéristique du type de langue à étudier, servir de base à la description et, éventuellement, à l'élaboration d'un modèle explicatif de cette langue.

Selon la recherche envisagées il s'agit donc d'une collection de documents, soit oraux ou écrits soit oraux et écrits »

« La dimension du corpus varient avec l'objectif du chercheur et la masse des énonces considères comme caractéristiques du phénomène à étudier »

« Un corpus est dit exhaustif quand il comprend tous les énonces caractéristiques (...) un corpus exhaustif est concevable tant que son exploitation, ne dépasse pas les moyens manuels ou mécaniques mis en œuvre » (dictionnaire de didactique des langues de R.GALISON / D.COSTE)

« Le corpus se définit de fait comme l'objet concret auquel s'applique le traitement, qu'il s'agisse d'une étude qualitative ou quantitative » (thèse de Bommier-Pinceman.Benedicte. (1991) p.1)

2. Constitution du corpus d'analyse

2.1 : types de corpus

Notre corpus se répartit en quatre types qui se présente comme suit :

Un corpus strictement spécialisés, il est composée de verbes appartenant exclusivement au domaine médicale exemples : *réséquer, disséquer, intuber, (...)*.

Un corpus spécialisés est composé de verbes utilisé dans plusieurs domaines, à plusieurs dimensions exemples : *calciner, collaborer, envahir, (...)*.

Un corpus moyennement spécialisés, il est formé de verbes de la langue générale a un sens particuliers dans la médecine exemples : *circuler, opérer, interjeter, (...)*.

Un corpus de la langue générale il est construit de verbes appartenant à la langue quotidienne exemples : *observer, suivre, soutenir*.

2.2 : les bases des données

Pour constituer notre corpus, nous avons consulté des dictionnaires (didactiques, électroniques, médicale), des photocopiés de médecine et les informations disponibles sur le web.

Le dictionnaire médical nous a permis de récupérer certains verbes et de connaître le sens de chaque verbe dans sa spécialité et le dictionnaire de la langue française pour éclairer le sens de certains verbes qui nous semblent étrangers ou dont leurs sens étaient très vagues.

Les photocopiés de médecine aussi nous ont servi de recueillir quelques verbes à l'exception du degré de précision des emplois spécifique car les photocopiés nous montre le vrai sens dans l'ordre d'un énoncé et de savoir le sens des verbes de la langue générale dans la médecine et le sens spécifique de ces derniers en médecine.

Le web était très bénéfique puisqu'il nous a servi d'avoir certains exemples des usages de ces verbes bien que le nombre de verbes trouvés ne fussent pas riche.

La constitution du corpus est une étape forte délicate puisque la qualité des résultats obtenus dépend des besoins pris concernant la pertinence et la représentativité des textes, non seulement vis-à-vis du domaine choisi, mais aussi de l'application visée.

Notre but premier est de décrire des verbes spécialisés, cet ensemble équilibré de verbes français relevant du domaine de neurologie et psychologie satisfait nos critères personnels c'est-à-dire le but visé dans notre recherche (réunir des verbes relative à chaque type de verbes) et répond aux exigences de ce travail.

Établir un corpus est plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord le corpus doit être exhaustif, ce qui signifie que le chercheur doit trouver la totalité des documents ayant trait à son sujet de recherche afin d'être en mesure de prétendre qu'il suit une démarche scientifique, car l'absence d'un ou de plusieurs documents risque de fausser les résultats l'orque le corpus se résume à un petit nombre de documents. Cette règle ne pose pas de problèmes mais il arrive fréquemment que le corpus contient plusieurs documents (verbes).

Comme dans notre cas nous avons plusieurs verbes classes mais nous ne pouvons pas faire l'analyse à l'ensemble des verbes dans ce cas il devient impératif de procéder à un échantillonnage.

Nous présentons la manière avec laquelle nous constituons notre corpus d'analyse.

Recenser l'ensemble des verbes relatifs aux domaines de notre recherche puis, cette étape peut s'avérer une étape fragile. Car il nous semble facile de bâtir un corpus d'analyse. En théorie, lire de photocopiés de médecine puis repéré les verbes dont on a besoin dans notre analyse, cette étape ne semble pas être une tâche trop exigeante. Toute foi l'exercice risque de tourner au cauchemar en raison du doute dans le classement des verbes ou le choix est difficile, entre verbes de la langue spécialisée, et les verbes spécialises ayants un ou plusieurs sens dans d'autres domaines, et les deux autres classements sont des verbes de la langue générale ayant un sens particuliers en médecine et les verbes de la langue générale. Donc nous avons 246 verbes classés en quatre colonnes : «33 verbes spécialisés dans la médecine, 53 verbes spécialisés ayant un ou plusieurs sens dans d'autres domaines, 63 verbes de la langue générale ayant un sens particuliers en médecine, et 77 verbes de la

langue générale. Toutefois le choix du corpus doit être bien élaboré car il doit être en relation directe au noyau de notre recherche

« Le choix d'un corpus présuppose... que ce corpus constitue bien un objet d'étude ; c'est-à-dire, que l'analyste le perçoive comme une entité ou un objet dans l'univers référentiel qui l'intéresse. En définitive, même si ce n'est que de manière implicite, l'analyste fait des hypothèses sur les conditions d'existence de cet objet, sur ses lois de production, sur les paramètres qui le font reconnaître dans cet univers référentiel ». (Reinert 1990, 1.2, p. 27)

Le corpus doit satisfaire certains critères :

Complétude

Le corpus doit avoir un niveau de détail adapté aux besoins de l'analyse : les adaptations nécessaires peuvent être soit de l'enrichir et de l'affiner, soit d'ajuster, par réduction, le niveau de Discrétisation de la réalité à représenter réalisée à partir des données.

« L'exhaustivité du corpus est [...] à concevoir comme l'adéquation du modèle à construire à la totalité de ses éléments implicitement contenus dans le corpus ». (Greimas 1966, IX.1.b, p. 143)

Homogénéité

En sachant l'objectif de l'analyse, et les dimensions de variation que l'on veut étudier, le corpus doit être aussi homogène que possible pour ses autres caractéristiques.

3. Récupération du corpus

Nous précisons qu'elles étaient nos sources d'informations pour la constitution du corpus, nous précisons ensuite les différents types de corpus et quels sont les différents types de corpus et quelles sont les sources exploitées pour sa récupération.

Cette étape de récupération de corpus est très importante, car elle consiste à collecter des données sur les quels se portera notre analyse

La récupération du corpus dépend des besoins, du but visé, et de la thématique

Les différentes sources dont nous avons extrait notre corpus, dans un premier temps nous avons réussi à avoir quelques verbes sur internet puis à l'aide du dictionnaire médicale enfin les photocopies des étudiants de médecine spécialité psychologie et neurologie. Ceci s'est fait par une lecture de ces derniers en relevant des verbes en rapport avec notre travail de recherche, une fois les verbes sont sélectionnés et bien classés selon les quatre classements (les verbes purement spécialisés dans la médecine, les verbes spécialisés ayant un ou plusieurs sens dans d'autres domaines : les verbes de la langue générale ayant un sens spécialisé et les verbes de la langue générale) que notre corpus est prêt à analyser

Le repérage des verbes est effectué à l'aide des étudiants du département bio médicale de Tizi Ouzou qui nous ont fourni une liste de cours qu'on a lu soigneusement et extraire les verbes dont nous avons besoin.

4. Échantillonnage

Le dictionnaire définit l'échantillonnage comme suit :

« Les principes et les techniques statistiques reposent sur la « loi du grand nombre » et la notion de probabilité, or, il est souvent impossible de travailler sur les grands nombres ou populations générales, parce que les populations générales sont la plupart du temps infinies. On procède alors à la constitution d'un ensemble réduit d'observations appelé échantillon.

L'échantillon est considéré comme « extrait » de la population totale (appelée « population parente » ou ensemble parent) et doit être « représentatif » de celle-ci » (dictionnaire didactique p.170)

Les principes de calcul et les interprétations statistiques consistent alors à passer de procédures « descriptives » (sur l'échantillon) à des procédures « prédictives » (sur la population parente). La validité de la prédiction dépend essentiellement de la plus ou moins grande « représentativité » de l'échantillon. La constitution d'échantillons représentatifs est toujours délicate, surtout dans les sciences humaines, où les variables sont complexes et nombreuses » (dictionnaire didactique p.170)

L'opération consiste à démultiplier un corpus pour pouvoir l'étudier sous la forme de plusieurs échantillons chacun étant représentatif de l'ensemble.

L'avantage recherché peut être, de prendre plusieurs verbes de chaque classement avec précision, enfin le nombre des échantillons est une décision extérieure au corpus.

Nos verbes sont classés en quatre colonnes et pour chaque classement en a choisi sept verbes comme échantillons, dont en va étudier le sens et le fonctionnement au sein d'une phrase, de même le degré de leurs utilisations.

Les verbes spécialiser a un seul sens dans la médecine	Les verbes spécialisés ayant deux ou plusieurs sens dans d'autres domaines	Les verbes de langues générales ayant un sens spécifique en médecine	Les verbes de la langue générale
Hospitaliser Cautériser Brancarder intuber réséquer Contagionner Anesthésier	Désarticuler Lifter Hydrater Transplanter Obturer Amputer Absterger	Opérer Stabiliser Consulter Envahir Aliter Calmer contracter	Eliminer Abuser Enfanter infecter Coloniser Isoler blesser

Tableau 1 : tableau représentatif des échantillons choisis pour notre analyse.

Puisque nous adoptons l'approche syntactico-semantic pour analyser les verbes spécialisées la collecte des données est construite de plusieurs verbes classés, et de sept échantillons pour chaque classement.

Notre démarche, qui repose sur l'identification des actants du verbe en contexte c'est précisée après un premier repérage des unités verbales relevées dans un corpus exploratoire déjà construit et correspondant à la visée de notre projet terminographique.

L'analyse des verbes retenues comme termes lors d'une première lecture du corpus, va nous permettre d'élaborer un modèle de description ;

Dans un premier temps nous analysons les verbes selon leur fonctionnement au sein d'une phrase, puis nous procédons à une description sémantique des verbes. Les différents sens de chaque verbe puis nous analysons les informations recueillies pour distinguer les acceptions des verbes principalement établies à partir de l'analyse des actants sémantiques ceci se résume par une analyse prédicative. Dans notre analyse nous présentons l'ensemble des verbes que nous analysons, nous avons donné deux exemples pour chacun des verbes de la langue de la médecine et deux autres pour la langue générale. En ce qui concerne les verbes qui ont plusieurs sens dans d'autres domaines nous avons choisi deux domaines dont nous avons donné deux exemples pour chacun. Pour les verbes ayant un sens particulier en médecine nous avons donné deux exemples dans la langue générale et deux autres exemples dans la langue de la médecine. Pour ce qui est de la sémantique, nous avons traité les arguments de chaque verbe dans les différents énoncés. Nous avons élaborés un exemple du non acceptabilité pour chaque énoncé, pour distinguer l'acceptabilité du non acceptabilité des arguments.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressés dans un premier temps aux différentes étapes suivies pour recueillir notre corpus. Dans un second temps, nous avons parlé d'échantillonnage choisi. Dans un troisième temps, La façon avec laquelle nous avons réussi à procéder à une analyse prédicative.

Troisième Chapitre

État de l'art

Introduction

La syntaxe est à l'origine, la branche de la linguistique qui étudie la façon dont les mots se combinent pour former des phrases ou des énoncés dans la langue. Elle est donc une partie de la grammaire qui traite de la fonction et de la disposition des mots et des propositions dans la phrase.

Tandis que la sémantique est une branche de la linguistique qui étudie le sens des mots, des phrases et des énoncés.

Dans les études syntaxiques générales et la syntaxe spécialisée. Selon les études faites par d'autres linguistes on définit aussi le style de la syntaxe.

On parlant du verbe, nous citerons les différents types des verbes que les autres spécialistes on classer, nous expliquerons leurs emplois dans la langue générale et la langue spécialisé suivit par divers exemples.

Dans les études sémantiques, nous définissons la synonymie différentielle et champ sémantique conceptuel.

D'après les études de nombreux linguistes, nous présentons ici leurs principaux résultats concernant la différence entre la syntaxe générale et la syntaxe spécialisée, le style de la syntaxe, les différents types des verbes, et la sémantique.

1. La syntaxe générale et la syntaxe spécialisée

La syntaxe générale est « *L'examen des relations entre mots et groupes de mots, et des marques de ces relations* » (Hagège, 1985, P 208).

Cela veut dire, que la syntaxe est l'étude des unités, de leur morphologie et leurs fonctions, et aussi la façon dont ils se combinent pour former une phrase correcte dans une langue.

La syntaxe est une partie de la grammaire qui décrit les règles par lesquelles les unités linguistiques se combinent en phrase.

Cela veut dire que pour rédiger une phrase bien structuré, il faut respecter les éléments qui compose cette phrase (sujet, verbe, complément d'objet direct ou indirect) exemple :

La direction organisera une rencontre dans une semaine.

S V COD CCT

Marouzeau (1969) définit la syntaxe comme « *étude des procédés grammaticaux par lesquels les mots d'une phrase sont rattachés les uns les autres de façons à exprimer les rapports établis entre les notions* ».

Donc la syntaxe est la combinaison de telle ou telle unité, pour pouvoir rédiger des phrases bien structurées.

La syntaxe est une partie de la grammaire qui traite de l'arrangement des mots, de la construction des propositions, et des lois générales et particulières qu'on doit observer pour rendre son langage et son style corrects, puis et élégants.

La syntaxe est donc « *l'art de placer ensemble de façon harmonieuse les mots* » (Lapaire & Rotgé 1991 :31). Cela confirme que le mot syntaxe se résume en trois mots « savoir, disposer et placer ».

La syntaxe peut « *être comprises soit comme un procédé de la phrase en mots, ou même en morphèmes de décomposition de* » ou bien « *comme un procédé de décomposition des mots en phases* ».

Exemple 1 : *L'enseignant / explique / le cours.*

S V C.O

Une phrase correcte décomposée en mots.

Exemple 2 : *La leçon / l'enseignant / explique.*

Des mots séparés qui doivent être réorganisés pour former une phrase comme ex : *l'enseignant explique la leçon.*

La syntaxe spécialisée, renvoie à la langue spécialisée. Selon Pierre Lerat : « *Il n'existe pas de règles propres à la syntaxe de quelque « langue de spécialité », que soit, à proprement parler* ».

La langue de spécialité peut être abordée par des possibilités distinctes dans divers champs d'application. La syntaxe de la langue spécialisée ou la syntaxe spécialisée n'est pas cloisonnée, mais elle doit plutôt être plus large de son champ de recherche.

Selon Pierre Lerat : « *La syntaxe a peu d'intérêt pour l'étude des langues spécialisées, car son domaine est aussi général que celui de la phonétique : l'ordre des mots, la détermination, le système des temps et des modes tout ce qui caractérise le « génie » d'une langue, sont aussi communs aux textes spécialisés et non spécialisés les intonations et les accents à la diction d'un acteur et à la conversation quotidienne* ». Du fait que toutes les études portant sur les langues spécialisées se penchent sur la terminologie.

Sur le plan syntaxique, la langue générale et la langue spécialisée ne sont pas différentes, vu que la langue spécialisée est ancrée à la langue générale.

La syntaxe spécialisée ne fonctionne pas comme une syntaxe autonome, mais plutôt une partie de la syntaxe générale.

Comme le signale Pierre Lerat (1997 : 2) : « *Aucune théorie linguistique qu'elle soit, n'a jamais isolé le fonctionnement des langues spécialisées de celui des langues naturelles en général* ».

La syntaxe spécialisée est un sous-ensemble de la syntaxe générale, ce qui nous mène à trouver des tournures syntaxiques qui relèvent toujours de la syntaxe générale.

La syntaxe spécialisée est : « *une syntaxe qui est tout à fait celle des langues de référence* » cela explique que la syntaxe spécialisé se réfère toujours à la syntaxe générale.

On reconnaît la syntaxe spécialisé par la présence de termes associés à un domaine précis.

2. Style de la syntaxe

La syntaxe est divisée en deux types : syntaxe générale et syntaxe spécialisé, comme nous l'avons expliqué précédemment.

Selon Pierre Lerat : « Le discours spécialisé possède une syntaxe qui toute à fait celle des langues de références, mais avec des prédilections en matière d'énonciation comme (le fameux style impersonnel des sciences) et des phraséologies professionnelles (comme les formules stéréotypées des administrations) ».

Cela explique que pour pouvoir formuler une phrase correcte ou bien un énoncé bien structuré, on doit choisir un modèle ou un style syntaxique bien précis, le dernier facilite la compréhension d'une phrase d'un texte.

Comme le précise Pierre Lerat : « Le plan d'une syntaxe traditionnelle montre les limites de la variabilité en la matière au niveau de transitivité, voix, auxiliaire, mode et le temps de verbe, fonction de nom et de l'adjectif, coordination et subordination etc.

Cela veut dire qu'il existe plusieurs éléments qui composent une phrase.

Selon les propos de Pierre Lerat « *Ces styles ne sont pas des fioritures, ils sont fonctionnels, en ce sens qu'ils sont requis par des conditions d'énonciations particulière* ».

Cela affirme que dans un texte spécialisé le choix stylistique à sa raison d'être, car il contribue à la construction du sens.

3. Emploi des verbes

Les verbes déterminent les caractéristiques formelles et sémantiques des constituants avec lesquelles il peuvent se combiner pour former des unités phrastiques.

Le verbe est le mot par excellence, l'âme de la langue.

3.1. Dans la langue générale

Dans toutes les langues, le nom et le verbe sont les deux principales catégories lexicales.

Toute phrase complète possède un verbe, considéré comme noyau de la phrase.

La langue générale contient un certain nombre de verbes, qui désigne souvent des actions précises faites par la personne, il facilite les conversations et il contribue à persuader l'entourage de la véracité des propos.

Les verbes de la langue générale permettent de situer le temps, le mode de l'action, le genre et le nombre du sujet.

- Le temps, exemple : *Il prendra son sac.*

On utilise un temps futur pour situer l'action dans un temps prochain.

- Le mode, exemple : *Si je pouvais, j'irais en Espagne.*

Subordonnée circonstancielle de condition + conditionnel (irais).

- Le genre, exemple : *Le garçon joue au ballon.* (masculin) (un, le)

La fille prépare un gâteau. (Féminin) (Une, la)

- Le nombre, exemple : *Les garçons chantent une chanson.* (pluriel) (des, les,...)

Le garçon chante une chanson. (Singulier) (Un, une, la, le)

Le verbe dans la langue générale donne toujours un sens à la phrase ou aux textes, il exprime une action, un état et une attitude.

Le verbe se conjugue à plusieurs et différents temps et modes, c'est-à-dire, selon l'action, ou le temps de cette action. Ils s'emploient selon la situation de communication.

On peut définir le verbe selon trois points de vue :

- Du point de vue sémantique, le verbe exprime une action (faite par le sujet ou subie par lui), ou un état du sujet.
- Du point de vue morphologique : les verbes actualisent l'action à l'aide de la conjugaison.
- Du point de vue syntaxique : les verbes font partie du groupe verbal.

C'est la combinaison de ces trois points de vue qui permet de donner la définition exacte du verbe.

L'approche sémantique distingue le verbe et le nom :

Ex : *lire/ lecture.*

Tandis que l'approche morphologique montre que le verbe est capable de situer l'action dans le temps, en précisant ses valeurs modales et aspectuelles.

« Le verbe est un mot qui exprime le procès, c'est-à-dire l'action que le sujet fait (comme dans *cet homme sera battu*), ou bien l'existence du sujet et (comme dans *les méchants existent*), ou son état ou son passage d'un état à l'autre (comme dans *les feuilles jaunissent*), ou encore la relation entre l'attribut et le sujet (comme dans *l'homme est mortel*). Sur le plan sémantique, on différencie en français les verbes d'état (*rester, être, devenir*) les verbes d'action (*marcher*), les verbes perfectifs (*blessé, heurter*), les verbes imperfectifs (*danser*), les verbes fictifs (*faire*), les verbes performatifs, où le verbe lui-même implique une assertion du sujet en forme d'acte (*juré, promettre*).

3.2. Dans la langue spécialisée

Comme l'a bien montré Pierre Lerat (1995), « les langues spécialisées, pas plus que langue générale, ne seraient se réduire à des nomenclatures de termes ou des réseaux conceptuels ».

Le chimiste, le juriste, le médecin, l'historien disent et écrivent des phrases qui pour être adaptées à leurs domaines.

« Le statut du verbe dans les langues spécialisées n'est donc pas un acte innocent, c'est refuser la réduction du langage au statut de « reflet » d'un monde référentiel, pour mettre au premier plan l'analyse, la dimension linguistique, telle qu'elle se donne à lire dans les textes. Prendre au sérieux les verbes, c'est reconnaître le statut discursif des énoncés et se donner pour tâche leur description quel que soit le domaine technique envisagé ». (Michel Mathieu Colas.2002, pp 51-67).

On peut identifier des verbes selon leurs propres domaines (médecines, droit, chimie, etc.) chacun possède un nombre de verbes spécialisés qui les distingue des autres spécialités, un lexique pour chaque domaine ou spécialité.

Selon J. Humbley on peut distinguer trois types d'unités :

A- Des verbes généraux non spécifiques du domaine.

Exemple : *Correspondre, effectuer*.

B- Des verbes strictement spécialisés, monosémiques, un sens restreint, exemple : *Cliquer, hospitalier, Vacciner*.

C- Des emplois spécialisés de verbes généraux, des verbes polysémiques issus de la langue générale, mais qui prennent un sens particuliers dans la spécialité.

Exemple : *Opérer*.

Tous les verbes qui ne sont pas spécialisés appartiennent à la langue générale.

4. les différents types de verbe

Le verbe est l'élément central de toute phrase, il en constitue son noyau. On peut donc les classer comme suit :

4.1. Les verbes auxiliaires

On appelle auxiliaires les verbes « être » et « avoir » qui se vident de leur sens et qui associé au participe passé, servent à la conjugaison des temps composés.

Exemple 1 : Il a cinq voitures. (a = verbe qui signifie posséder).

Exemple 2 : Il a remarqué son absence. (a = auxiliaire servent à former le passé composé de remarquer).

En français, il existe deux verbes auxiliaires qui sont « être » et « avoir ».

4.1.1. Auxiliaires de conjugaison

Les verbes « être » et « avoir » sont utilisés dans la conjugaison des autres verbes.

- L'auxiliaire « avoir » sert à conjuguer les temps composés des verbes transitifs et de la plupart des verbes intransitifs, selon le contexte dans lequel il est utilisé :

Exemple 1 : J'ai mangé une pomme. (Verbe transitif).

Exemple 2 : J'ai couru. (Verbe intransitif).

- L'auxiliaire « être » sert à former les temps composés de quelques verbes intransitifs, de tous les verbes pronominaux et de tous les verbes construits à la forme passive :

Exemple : Il est fatigué, il s'est calmé, il a été persuadé.

4.1.2. Auxiliaire d'aspect

Ils servent à indiquer l'état du verbe à l'infinitif, la progression. L'auxiliaire est donc suivi d'un verbe à l'infinitif dont il précise le degré d'accomplissement.

Exemple : Il commence à se rendre compte de la situation. (Début de l'action).

Il vient de terminer ses devoirs. (Fin de l'action).

4.1.3. Auxiliaires de modalité

Les auxiliaires de modalité montrent le point de vue de l'énonciateur quant à la réalisation de l'action exprimée par le verbe.

- S'il s'agit de la probabilité, on peut utiliser les verbes *devoir*, *pouvoir*, *sembler*, *paraître* :

Exemple : *Samy paraît en forme.*

- S'il s'agit de la nécessité, on peut utiliser le verbe *devoir* :

Exemple : *Il doit reconnaître ses erreurs.*

- S'il s'agit de la volonté, on peut utiliser les verbes *faillir*, *être loin de*,... :

Exemple : *Il est loin d'être un bon exemple.*

4.2. Les verbes semi-auxiliaires

Ce sont des verbes qui eux aussi perdent leur sens pour nuancer l'infinitif qui le suit, on peut utiliser les verbes *devoir*, *faire*, *aller*, *venir de*, *etc.*

Exemple : *Je vais chanter.* (Verbe aller).

On distingue :

4.2.1. Les semi-auxiliaires de mode

- Le verbe *devoir* : obligation.

Exemple : *Il doit faire attention.*

- Le verbe *pouvoir* : possibilité.

Exemple : *Il peut voir le film.*

4.2.2. Les semi-auxiliaires d'aspect

- aspect inchoatif, début de l'action : commence à, se mettre à.

Exemple : *Il commence à avoir froid.*

- Aspect duratif : *en train de*.

Exemple : *Elle est entraînée de se préparer pour sortir.*

- Aspect conclusif : *Finir de*, cesser de.

Exemple : *Il finira de l'examiner.*

4.3. Les verbes attributifs

Les verbes attributifs sont le verbe *être* et ses différentes variantes modalisées : *sembler, demeurer, paraître, rester, passer pour, mourir, etc.*

Ces verbes sont toujours suivis d'un attribut du sujet.

Exemple : *Ce garçon est d'une intelligence incroyable.*

Il semble en forme.

4.4. Les verbes transitifs, intransitifs

4.4.1. Les verbes transitifs

Les verbes transitifs sont utilisés avec des compléments directs ou indirects, on peut distinguer les verbes transitifs directs ont un groupe complément d'objet direct (COD)

Exemple : *l'élève écoute le professeur*

C.O.D

Les verbes transitifs indirects ont un groupe complément d'objet indirect(COI) introduit par une préposition.

Exemple : *Celia parle à sa copine*

C.O.I

Les verbes transitifs peuvent avoir une double construction (COD +COI)

Exemple : la maman donne un bonbon à son enfant

C.O.D C.O.I

4.4.2. Les verbes intransitifs

Les verbes intransitifs sont des verbes qui sont utilisé sans complément direct ni indirect.

Le sens du verbe intransitif ne concerne que le sujet :

Exemple : *les chevaux galopent.*

4.4. Les verbes d'état, et les verbes d'actions

On appelle le verbe d'état un verbe exprimant l'état, ou une manière d'être du sujet.

Exemple : *Celia est ravissante.*

Un verbe d'action exprime toujours une action faite ou subite par le sujet.

Exemple : *Le garçon chante une chanson pour sa maman*

4.5 .Les verbes pronominaux

Les verbes pronominaux se conjuguent avec un pronom réfléchi *me, te, se, nous, vous*.

Leurs temps composés comportent toujours l'auxiliaire être :

Exemple : *Je me cache, ils se sont cachés*

On distingue les verbes qui sont toujours pronominaux ;

Exemple : *Je m'échappe.*

Et les verbes qui ne sont pas souvent pronominaux.

Exemple : *Il se manifeste.*

Il manifeste.

Et les verbes pronominaux réciproques.

Exemple : *les enfants se sont embrassés*

4.6. Les verbes impersonnels

Les verbes impersonnels se construisent avec le pronom impersonnel *il*, toujours à la troisième personne de singulier.

Exemple : *Il neige, Il pleut, Il faut.*

4.7. Les verbes prédicatifs

Dans la phrase, le prédicat est un verbe prédicatif, prédicat verbal.

Exemple : *pleuvoir = il pleut.* (Verbe i impersonnel).

4.8. Les verbes supports

Les verbes supports désignent des verbes comme objet (direct ou indirect) un nom prédicatif doté d'un déterminants ou pas.

Exemple : *Luc est doux avec les enfants.*

Luc a de la douceur avec les enfants.

4.9. Les verbes causatifs

Les verbes causatifs sont une combinaison d'un verbe causatif ex : faire, avec verbe intransitif ex : venir, pour former un nouveau prédicat syntaxique qui prend deux arguments.

Exemple : *Lara fait venir charlotte.*

5. La synonymie différentielle et champ sémantique conceptuel

La synonymie est une relation sémantique d'équivalence qui relie deux lexèmes dont les signifiés sont identiques c'est-à-dire deux signes de même sens, en d'autre termes, on parle de synonymie quand plusieurs (au moins deux) signifiants sont liés au même signifié ex : auto « moyen de transport de personnes, sur route, à moteur » et voiture « moyen de transport de personnes, sur route, à moteur ».

Elle a pris la voiture ce matin et elle a pris l'auto ce matin sont deux phrases équivalentes, donc « auto » et « voiture » sont deux lexèmes synonymes.

Ainsi que pour les verbes :

Exemple : *Elle était étonnée en le voyant.*

Elle était stupéfiée en le voyant.

Le verbe (*étonner*) et (*stupéfier*) sont deux verbes synonyme.

On distingue la synonymie absolue ou totale (conception restrictive) et la synonymie approchante ou partielle (conception large).

On trouve de nombreux synonymes ex : *fatigué /épuisé/ sentencié – content/ ravi,* etc.

Dans l'ensemble, on peut dire qu'en ce qui concerne la synonymie, la situation est la suivante : il existe de rares synonymes absolus dans des nomenclatures scientifiques.

Une synonymie partielle est la substitution de deux mots ou deux verbes dans un contexte précis.

Exemple : « mourir » est remplacé par « s'éteindre ».

« Trépasser » est remplacé par « quitter ».

Ainsi rejoint-on une idée très ancienne qui consiste à dire qu'il n'y a pas de « vrais » synonymes, et que l'on arrive toujours à déceler une « nuance » pour distinguer les prétendus synonymes, c'est là une conséquence immédiate de l'indissociabilité de la relation entre signifiant et signifié quand il y'en a deux signifiants différents, les locuteurs postulent qu'ils correspondent à deux signifiés différents.

Par contre, les champs sémantiques conceptuels, se caractérisent généralement par :

- Les unités appartiennent à la même catégorie syntaxique.
- Les unités le composant recouvrent un domaine conceptuel dans lequel les signifiés de chacune sont limités par celui de toutes les autres.
- Leur valeur se définit par les oppositions entre les éléments du champ de recherche.

Les champs sémantiques conceptuels sont fondés sur une participation de mots substituables recouvrant une notion donnée.

Exemple : « *habitation* » c'est un champ conceptuel, « *l'habitat* » catégorie extralinguistique, dans une langue on trouvera des noms, des verbes et des adjectifs qui renvoient à lui, exemple : noms : *habitations, maison, appartement, studio*/ verbe : *habiter, loger, squatter*/ adjectif : *habitable*, etc.

Conclusion

Dans ce présent chapitre, nous avons étudié et expliqué la syntaxe et l'emploi des verbes dans les deux langues (générale et spécialisé), nous avons réussi à donner les deux définitions suivies par des exemples pour les différents modèles de verbes.

Quatrième chapitre

L'analyse prédicative

L'analyse prédicative

Introduction

Dans notre analyse prédicative nous situons le noyau à l'ensemble des arguments en question, et faire le lien sémantique pour vérifier l'acceptabilité et le non acceptabilité des arguments entourant le noyau des énoncés.

Des discours médicaux dans lesquels la langue est conservée parce qu'ils sont connotés culturellement, il existe des caractéristiques linguistiques et discursives propres à la langue médicale qui montrent qu'elle est, à l'instar de la science qu'elle véhicule, universelle. L'universalisation de la langue médicale dépasse la dimension purement linguistique.

Le traitement prédicatif des langues de spécialités exige une description qui rend compte de son fonctionnement, le travail descriptif s'appuie sur la notion de phrase et l'établissement de la liste de tous les prédicats, ainsi que sur l'actualisation des arguments.

Le modèle des classes d'objets postule que toute phrase simple se rapporte à une structure, prédicat-argument. (www.cairn.info/revue-langages-2009-4-page-63.htm)

La hiérarchisation des prédicats calquée sur celle des arguments.

I. Analyse des verbes de la langue médicale

Description

Les verbes soumis à l'analyse relèvent de la langue de la médecine comme *brancarder, désarticuler, hospitaliser, cautériser, intuber, contagionner, réséquer*. Ces derniers sont utilisés exclusivement dans le domaine médical, leur compréhension s'effectue au sein d'un groupe spécialiste, ils sont monosémiques et mono référentiels.

Le verbe « anesthésier »

A) anesthésier (chirurgien, malade, opération).

B) anesthésier (*montagnard, *froid).

a) le / chirurgien /a /anesthésié/ le/ malade/ le/ moment /de /l'opération.

b) *le /montagnard /est /anesthésié /par /le /froid.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *anesthésier* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (a) possède trois arguments qui ont des traits communs au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit binaire aussi, l'ensemble des arguments dans cet énoncé n'ont pas de traits sémantiques au prédicat, dans ce cas on parle de la non acceptabilité des arguments.

Les différents actualisateurs de tous types confondus ont pour rôle d'inscrire les prédicats et les arguments dans l'énonciation. Exemples (s', le, en, l', etc.).

Nous constatons qu'un même prédicat ne se combine pas avec tous les arguments dans les deux énoncés.

Le verbe« brancarder »

A) Brancarder (chirurgien, patient, bloc opératoire).

B) Brancarder (¹? commerçant, ²*pompiers ?victimes, * séisme).

a)le/ chirurgien/ à/ brancardé /le/ patient/ au/ bloc/ opératoire.

b)*le / commerçant/ brancarde/ ces/ marchandises/ au/ magasin.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *brancarder* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (a) est dit triadique, l'ensemble des arguments dans cet énoncé ont des traits communs au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments dans cet énoncé sont exclus du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, on parle de la non acceptabilité des arguments.

Les différents actualisateurs lexicaux et grammaticaux ont pour rôle d'inscrire les prédicats et les arguments dans une situation d'énonciation. Exemples (le, au, ... etc.).

Nous constatons qu'un même prédicat ne se combine pas avec tous les arguments.

Le verbe« hospitaliser »

A) Hospitaliser (délégué, cardiaque).

B) hospitaliser (*conduite, * puis).

a)le /délégué/ d'/ état/est/ hospitalisé/ suite/ à/un/ malaise.

b) *sa mauvaise conduite la hospitalisé dans un puits.

¹Veut dire le doute dans l'acceptabilité des arguments.

²Veut dire le non acceptabilité des arguments.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *hospitaliser* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (a) est dit binaire, l'ensemble des arguments dans cet énoncé ont des traits sémantique au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments dans cet énoncé sont exclus du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, on parle de la non acceptabilité des arguments.

Les différents actualisateurs lexicaux et grammaticaux ont pour rôle d'inscrire les prédicats et les arguments dans l'énonciation. Exemples (le, d', à, un, sa, l', etc.).

Nous constatons qu'un même prédicat ne se combine pas avec tous les arguments.

Le verbe « cautériser »

A) cautériser (tuner, lésions, artérielles)

B) cautériser (guéries*, cicatrices?, colonisateurs*).

a) il /a/ cautériser /les/lésions/artérielles.

b) *les/ guéries /ont / cautérisés/ les/ cicatrices/ que /les /colonisateurs /leurs /ont laissés.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *cautériser* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (a) est dit ternaire, l'ensemble des arguments dans cet énoncé ont des traits communs au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments dans cet énoncé n'ont pas de traits sémantiques au prédicat, dans ce cas on parle de la non acceptabilité des arguments.

Nous constatons qu'un même prédicat ne se combine pas avec tous les arguments dans les deux énoncés.

Enfin les différents actualisateurs servent de base à lier les arguments ainsi que le prédicat. Exemples (ils, les, que, ... etc.).

Le verbe « contagionner »

A) contagionner (focus, mères)

B) contagionner (*fréquentation, *phénomène, *alcoolisme).

a) les/ focus/sont contagionnés/ par/ leurs/ mères.

b) *la mal fréquentation/ contagionne/ le/ phénomène/ de/ l'/alcoolisme.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *contagionner* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (*a*) est dit binaire, l'ensemble des arguments dans cet énoncé ont des liens sémantiques communs au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments dans cet énoncé n'ont pas de traits sémantiques au prédicat, dans ce cas on parle de la non acceptabilité des arguments.

Enfin les différents actualisateurs servent de base à lier les arguments ainsi que le prédicat. Exemples (sa, mal, le, il, des, sur, par, leurs, ... etc.).

Le verbe « réséquer »

A) Réséquer (veine, porte, veine, cave, ligatures).

B) réséquer (*boucher,* viande, *morceau).

a) il /suffit/ de/ réséquer/ la/ veine/ porte/ et/ la/ veine/ cave/ entre/ deux/ ligatures.

b) *le/ boucher/ a/ réséqué/ la/ viande/ en/ petit/ morceau.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *réséquer* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (a) est dit ternaire, l'ensemble des arguments dans cet énoncé ont des traits communs au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit triadique aussi, les arguments dans cet énoncé n'ont pas de traits sémantiques au prédicat, ils sont inacceptables.

Nous constatons qu'un même prédicat ne se combine pas avec tous les arguments dans les deux énoncés.

Enfin les différents actualisateurs servent de base à lier les arguments ainsi que le prédicat et d'inclure l'énoncé dans une situation d'énonciation. Exemples (le, en, petit, la, entre, deux ... etc.).

Le verbe « intuber »

A) intuber (respiration, médecin, larynx).

B) intuber (*serrurier,* bouteille,* gaz).

a) pour/ lui/ permettre/ une/ respiration/ artificielles/ le/ médecin/ la/ intubé/ dans/ le /larynx.

b) *le/ serrurier/ intube/ une/ bouteille/ de/ gaz/ a/ fin/ de/ la/ vidée.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *intuber* qui appartient à la langue médicale. Nous avons relevé les différents arguments relatifs au prédicat dans chaque énoncé.

Le prédicat dans l'énoncé (*a*) est dit ternaire, l'ensemble des arguments dans cet énoncé ont des traits communs au prédicat, dès lors, on parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments dans cet énoncé n'ont pas de traits sémantiques au prédicat, dans ce cas on parle de la non acceptabilité des arguments.

Nous constatons que les arguments ne se combinent pas avec un même prédicat.

Enfin les différents actualisateurs servent de base à lier les arguments ainsi que le prédicat. Exemples (pour, lui, une, artificielles, la, dans, le, à fin, vidéo ... etc.).

II. les verbes spécialisés ayant deux ou plusieurs sens dans d'autres domaines

Les verbes soumis à l'analyse appartiennent à la langue spécialisée ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisé. On prend pour exemple les verbes (*lifter- hydrater-désarticuler- amputer-transplanter-obturer-absterger*). Ils sont polysémiques.

Le verbe « lifter »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Lifter (*marie, visage*).

A2. Lifter (**ongles, *vernis à ongle*).

³a1. *Marie / a / lifté / son / visage*.

⁴a2. **Elle / a / lifté / ses / ongles / avec / du / vernis à ongle*.

B. Langue spécialisé (sport)

B1. Lifter (*joueur, coup*).

B2. Lifter (**ballon, ? pied*).

⁵b1. *Le / joueur / a / lifté / un / superbe / coup / droit*.

⁶b2. **Il / a / lifté / le / ballon / avec / son / pied*.

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *lifter* qui appartient à la langue spécialisé ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés.

³Énoncé acceptable.

⁴Énoncé non acceptable.

⁵Énoncé acceptable.

⁶Énoncé non acceptable

Le prédicat dans les deux énoncés (a_1 et a_2 et b_1 et b_2) est dit binaire, il contient plus de deux arguments.

Les arguments dans les énoncés (a_1 et b_1) ont des traits sémantiques au prédicat. Donc on pourra dire qu'il y a acceptabilité. Contrairement aux énoncés (a_2 et b_2) l'ensemble de leurs arguments sont exclus du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat. On parle, des lors, du non acceptabilité des arguments.

Les différents actualisateurs (lexicaux et grammaticaux) ont pour rôle d'inscrire les prédicats et les arguments dans l'énonciation.

Exemple : *le* (déterminant)- *son, ses* (démonstratif)- *avec* (préposition)- *elle, il* (pronom personnel) actualisateurs grammaticaux.

Superbe, droit (adjectif) actualisateurs lexicaux.

Le verbe "lifter" peut se combiner par plusieurs arguments.

Verbe « hydrater »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Hydrater (*corps*).

A2. Hydrater (**Paul, *plantes*).

a1. *Ces / corps / s'hydratent / facilement.*

a2. **Paul / a / hydraté / ses / plantes.*

B. Langue spécialisé (informatique)

B1. Hydrater (*formulaire, objet, base, données*).

B2. Hydrater (**Charle, *feuilles*).

b1. *Le / formulaire / hydrate / un / objet / afin / d'enregistrer / en / base / de / données.*

b2.* *Charle / a / hydraté / les / feuilles / blanches.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *hydrater* qui appartient à la langue spécialisée ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés.

Le prédicat dans l'énoncé (*a1*) est dit unaire, il contient un seul argument. Les arguments de cet énoncé sont liées au prédicat on dira donc qu'il s'agit d'acceptabilité.

Les énoncés (*a2* et *b2*) ont à un prédicat dit binaire. Les arguments de ce derniers n'ont aucun trait sémantique avec lui cela veut dire qu'il s'agit de non acceptabilité.

On trouve aussi l'acceptabilité dans l'énoncé (*b1*) dans lequel le prédicat est dit triadique, il contient plus de trois arguments.

On distingue trois types de prédicat (unaire, binaire, triadique) pour un même verbe. Cela explique qu'un même prédicat peut avoir un ou plusieurs arguments (acceptable ou non acceptable).

Les actualisateurs utilisé dans ses énoncés sont :

Grammaticaux :

Exemple : *ces- s'- ses- le- un- en- de- les.*

Lexicaux :

Exemple : *facilement* (adverbe)

Blanche (adjectif)

Verbe « désarticuler »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Désarticuler (*os, épaule*).

A2. Désarticuler (**tête*).

a1. *L'os / de / l' / épaule /s'est / désarticulé.*

a2. **Il / a / désarticulé / sa / tête.*

B. Langue spécialisé (sport)

B1. Désarticuler (*gymnaste*).

B2. Désarticuler (**entraîneur, *équipe*).

b1. *Ce / gymnaste / ce / désarticule / avec / une / facilité / merveilleuse.*

b2. **L'entraîneur / a / désarticulé / son / équipe.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *désarticuler* qui appartient à la langue spécialisé ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés.

Le prédicat de l'énoncé (*a1* et *b2*) est dit binaire puisque il contient un deux arguments.

Tandis que les énoncés (*a2* et *b1*) le prédicat est unaire.

Les arguments des deux énoncés (*a1* et *b1*) sont acceptables puisque ils entretiennent une relation avec le prédicat " désarticuler". Contrairement aux deux autres énoncés (*a2* et *b2*) qui n'ont aucun lien avec le prédicat on parlera donc du non acceptabilité.

Les actualisateurs utilisé dans ces énoncés sont : grammaticaux (*il- l'- de- sa- ce- avec- une- son*) et lexicaux (*merveilleuse*)

Verbe « amputer »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Amputer (*chirurgien, jambe, patient*).

A2. Amputer (**garçon, *sentiments*).

a1. *Le chirurgien / a / amputé / la / jambe / du / patient.*

a2. *Le / garçon / a / amputé / ses / sentiments.

B. Langue spécialisé (économie)

B1. Amputer (*budget*).

B2. Amputer (**Laura*, **amis*).

b1. *Leurs / budgets / de / fonctionnement / a / été / amputé / de / 17%*.

b2. **Laura / a / amputé / devant / ses / amis*.

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *amputer* qui appartient à la langue spécialisé ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés.

On remarque que dans tout l'énoncé (*a1*), le prédicat est dit triadique. Alors que dans l'énoncé (*a2* et *b2*) le prédicat est binaire. et dans l'énoncé (*b1*) le prédicat est unaire.

On remarque différents types de prédicat pour un même verbe, cela explique que un seul prédicat peut avoir un ou plusieurs arguments soit acceptable comme les énoncés (*a1* et *b1*), soit non acceptable comme les énoncés (*a2* et *b2*). L'acceptabilité et la non acceptabilité renvoie à la présence ou l'absence du lien entre l'argument et son prédicat.

La majorité des actualisateurs employé dans ces énoncés sont grammaticaux exemple : *Le-la- du- le- ses- leurs- de- il- ses*. On trouve un seul actualisateurs lexical exemple : *devant*.

Verbe « transplanter »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Transplanter (*médecin, organe, malade*)

A2. Transplanter (**hommes, *religion *christianisme, *pays, *musulmans*)

a1. *Le / médecin / a / transplanté / un / nouveau / organe / au / malade*.

a2. *Les / hommes / de / religion / transplantent / le / christianisme / dans / les / pays / musulmans.

B. Langue spécialisé (agriculture)

B1. Transplanter (*paysan, arbres, jardin*).

B2. Transplanter (**élève, *idée, *tête*).

b1. *Le / paysan / a / transplanté / des / arbres / dans / son / jardin.*

b2. **L' / élève / transplante / une / idée / dans / sa / tête.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *transplanter* qui appartient à la langue spécialisé ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés.

Dans les énoncés (*a1* et *b1*) le prédicat est dit triadique, comporte un plusieurs arguments. Ces derniers entretiennent un lien avec son prédicat. On parlera donc d'acceptabilité.

Dans l'énoncé (*a2* et *b2*) le prédicat est triadique aussi. Mais il s'agit-là de non acceptabilité vue que les arguments n'ont aucuns traits sémantiques avec le prédicat.

Les actualisateurs ont pour rôle d'inscrire les prédicats et les arguments dans l'énonciation. On relève les actualisateurs dit grammaticaux comme (*le- les- de- dans- des- l'- une- sa*), et les actualisateurs dit lexicaux comme (*nouveau*).

Ce même prédicat "transplanter" peut être relié à plusieurs arguments (acceptable ou non acceptable).

Verbe « obturer »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Obturer (*dentiste, trou, produit, dent, carie*).

A2. Obturer (**plombier, *serrures, *fer à souder*)

a1. *Le / dentiste / a / obturé / un / trou / qui / s' / est / produit / dans / une / dent / par / suite / de / carie.*

a2. **Le / plombier / obture / les / serrures / avec / du / fer à souder.*

B. Langue spécialisé (arts)

B1. Obturer (*maçon, fuite, ciment*).

B2. Obturer (**parents, *manque, *enfants*).

b1. *Le / maçon / obture / une / fuite / avec / du / ciment.*

b2. **Les / parents / obturent / le / manque / de / leurs / enfants.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *obturer* qui appartient à la langue spécialisé ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés.

Tous les énoncés (*a1* et *b1* et *a2* et *b2*) contiennent plusieurs arguments donc leurs prédicat est dit triadique.

Il s'agit d'acceptabilité dans les énoncés (*a1* et *b1*), on remarque une certaine relation entre les arguments et le prédicat. Contrairement aux énoncés (*a2* et *b2*) on parlera de non acceptabilité car l'ensemble des arguments dans ses derniers sont exclus du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat.

Les actualisateurs employé dans les quatre énoncés sont :

Grammaticaux : *le- une- les- de-un-du* (déterminants)

dans- avec (prépositions)

Leurs (démonstratifs)

Lexicaux : *suite* (adverbe)

Verbe « absterger »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Absterger (*infirmière, plaie coudre*).

A2. Absterger (**médecin, *cœur, *malade*).

a1. *L' / infirmière / absterge / la / plaie / avant / de / la / coudre.*

a2. **Le / médecin / absterge / le / cœur / du / malade.*

B. Langue spécialisé (religion)

B1. Absterger (*seigneur, âmes*)

B2. Absterger (**seigneur, *haine, *gens*).

b1. *Le / seigneur / absterge / les / âmes / on / ce / confessant / à / lui.*

b2. **Le / seigneur / absterge / la / haine / chez / les / gens.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *absterger* qui appartient à la langue spécialisé ayant un sens en médecine et un ou deux d'autres sens dans un ou deux domaines spécialisés

Le prédicat est dit triadique dans les trois énoncés (*a1- a2 et b2*).

Dans l'énoncé (*b1*) le prédicat est dit binaire, contient deux arguments. L'ensemble de ces derniers ont des traits sémantiques au prédicat, donc il s'agit bien d'acceptabilité. L'énoncé (*a1*) aussi parle d'acceptabilité.

Absence de lien entre l'argument et le prédicat dans les énoncés (*a2 et b2*), il s'agit dans ce cas-là de non acceptabilité.

Les arguments et les prédicats sont inscrits dans l'énonciation grâce aux actualisateurs suivants :

" *le- la- de- les- on- ce- du- la- chez- lui* " (grammaticaux cela veut dire on trouve des déterminants, conjonctions, prépositions, pronom personnel etc.).

"Confessant" (lexical comme l'adverbe et l'adjectif)

III. Les verbes de la langue générale ayant un sens spécifique en médecine

Les verbes soumis à l'analyse relèvent de la langue générale ayant un sens particulier en médecine (*opérer- stabiliser- consulter-envahir- aliter- calmer- contracter*). Ils sont polysémiques.

Verbe « opérer »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Opérer (*remède*).

a1. *Ce/ remède/ a/ fini/ par/ opérer.*

B. Langue générale

B1. Opérer (*neutre*).

b1. *Il/ a/ absolument/ bien/ opérer.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *opérer* relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Le prédicat est dit unaire dans les deux énoncés (a1). Il comporte un seul argument.

Dans l'énoncé (b1) on ne trouve aucun argument lié au prédicat. Il est neutre.

Le prédicat " opérer " peut avoir plusieurs types de prédicat. Ce verbe comporte plusieurs sens aussi qui se différent d'un énoncé a un autre. Dans le premier énoncé (a1) qui appartient à la langue spécialisé en médecine, il signifie "*subir une opération*". Tandis que, dans le deuxième énoncé (b1) appartenant à la langue générale. Le verbe signifie "*ne rien faire de bon*" (ironie)

On peut distinguer deux types d'actualisateur

Exemple : grammaticaux : *il- en- une...etc.*

Lexicaux : *bien* (adjectif), *absolument* (adverbe).

Verbe « stabiliser »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Stabiliser (*établissement, psychiatrique, patients*)

a1. *Cet/ établissement/ psychiatrique/ accueille/ des/ patients/ stabilisé.*

B. Langue générale

B1. Stabiliser (*euro*).

b1. *L'/ euro/ a/ été/ stabilisé.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *stabiliser* relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Dans les énoncés (*a1*) le prédicat est dit triadique. Il contient plus de trois arguments. Alors que dans l'énoncé (*b1*) est dit unaire. Deux arguments seulement.

Le sens du verbe "*stabiliser*" dans l'énoncé (*a1*) signifie "*faire sortir un malade de sa crise*". Contrairement à l'énoncé (*b1*) son sens est "*rendre stable*".

La majorité des actualisateurs utilisé dans ses énoncés sont des actualisateurs grammaticaux (*cet- des- l'*). Ils servent à inscrire le prédicat et les arguments dans des situations d'énonciations.

Verbe « consulter »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Consulter (*patient, médecin*)

a1. *Le / patient / a / consulté / le / médecin.*

B. Langue générale

B1. Consulter (*devoir*).

b1. *Ne/ consulter/ que/ son/ devoir.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *consulter* relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Le prédicat "consulter" est différent d'un énoncé un autre. Dans le énoncé (a1) est dit triadique vue le nombre d'arguments employé. Or que dans l'énoncé (b1) est dit unaire du fait qu'il contient un seul argument.

On remarque qu'un même verbe peut avoir plusieurs sens différents d'un énoncé à un autre. Le verbe "*consulter*" dans la l'énoncé (a1) appartenant à la langue médicale signifie "*avoir un diagnostic et des indications de soins chez le médecin*". Alors que dans l'énoncé (b1) appartenant à la langue générale signifie "*prendre avis des choses pour notre inspiration*"

Les actualisateurs utilisé dans les deux énoncés sont grammaticaux : *le* (déterminant)

Son (démonstratif)

Que (conjonction de subordination)

Ne (négation ne...pas)

Verbe « envahir »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Envahir (*paralysie, deux, cotés, corps*).

a1. *La/ paralysie/ envahit / les/ deux/ côtés/ du/ corps.*

B. Langue générale

B1. Envahir (*papiers, bureau*).

b1. *Les/ papiers/ envahissent/ le/ bureau.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *envahir* relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (a1) est dit triadique. Dit binaire dans l'énoncé (b1).

La signification du verbe "envahir" dans l'énoncé (a1) est "atteint, toucher". Il relève de la langue spécialisé en médecine. Tandis que son sens en langue générale est "occuper une grande une place"

Un énoncé est toujours inscrit dans l'énonciation grâce aux différents actualisateurs employé exemple : *Le- du- les* (grammaticaux)

Verbe « aliter »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Aliter (*blessure, mois*).

a1. *Cette / blessure / l'a / alité / pendant / trois / mois.*

B. Langue générale

B1. Aliter (*anchois, tonneau*).

b1. *Aliter/ les / anchois/ dans/ un/ tonneau.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *aliter* relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Tous les énoncés (a_1 - b_1) ont un prédicat dit binaire qui comporte deux arguments. Mais la différence on l'a remarqué dans le sens du même verbe. Dans l'énoncé (a_1) spécialisé en médecine. Il veut dire "*forcer à se mettre au lit*". Dans l'énoncé (b_1) appartenant à la langue générale. Il a le sens de "*ranger*".

Les actualisateurs employé dans les énoncés précédent sont de nature grammatical : *cette* (démonstratif), *de* (préposition), *le- un-les* (déterminant).

Et de nature lexical : *trois- mois* (adverbe)

Verbe « calmer »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Calmer (*remède, toux*).

a1. Ce/ remède/ calme/ la/ toux.

B. Langue générale

B1. Calmer (*vent*).

b1. Le/ vent/ est/ calmé.

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe *calmer* relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (a_1) est dit binaire. Tandis que dans l'énoncé (b_1) est dit unaire. On constate qu'un même prédicat peut avoir plusieurs arguments.

Le sens du verbe "*calmer*" dans l'énoncé (a_1) signifie "*apaiser*". Contrairement à l'énoncé (b_1) son sens est "*tranquilliser*". Donc un même verbe peut avoir plusieurs sens différents d'un énoncé à un autre.

Divers actualisateurs grammaticaux sont utilisé dans les quatre énoncés présentés en haut on prend comme exemple : Le- la (déterminant), ce (démonstratif)

Verbe « contracter »

A. Langue spécialisé (médecine)

A1. Contracter (*eczéma, ?face*).

a1. *Elle/ en/ avait/ contracté/ l'/ eczéma/ de/ la/ face.*

B. Langue générale

B1. Contracter (*assurance, vie*).

b1. *Il/ contracte/ une/ assurance/ sur/ la/ vie.*

Dans les énoncés (A et B) nous avons le verbe "contracter" relève de la langue générale ayant un sens particulier en médecine. Dans chaque énoncé nous avons relevé les arguments relatifs au prédicat.

Dans l'énoncé (a1) le prédicat est dit binaire comporte deux arguments dont l'un deux n'est pas vraiment lié au prédicat. Il est dans une situation de doute.

Les énoncés (b1) ont un prédicat binaire.

La signification du verbe "contracter" dans le premier énoncé (a1) est "attraper, contagionner". Et dans le deuxième énoncé (b1) il signifie "assurer"

Le prédicat et les arguments de ces énoncés sont inscrit dans l'énonciation grâce aux actualisateurs suivant : elle- il- sur- une- la.

IV. Analyse des verbes de la langue générale

Description

Les verbes appartenant à la langue générale, sont des verbes utilisés par la majorité de la population (*éliminer, coloniser, bouger, isoler, abuser, enfanter, négliger*) la compréhension s'effectue d'une manière essayée, ces verbes sont polysémiques. C'est la langue d'un grand nombre.

Le verbe « éliminer »

A) éliminer (tissus, organe, déchets).

B) éliminer (*phénomène, *racisme, *principes, humain).

a) les/ issus /et /les /organes/ éliminent/ les/ déchets.

b) *le/ phénomène/ du/ racisme/ élimine /les /principes /humaines.

Dans les deux énoncés nous avons le verbe *éliminer* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (a) est dit triadique, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, à cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptables sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (les, du, de).

Le verbe « coloniser »

A) coloniser (touristes, allemand, cote, méditerranéenne).

B) coloniser (*virus, *cellules,*corps ? humain).

a) les/ touristes/ allemands/ ont /colonisés /la/ côte /méditerranéenne.

b) *le /virus /a /colonisé /les/ cellules /du /corps/ humain.

Dans les deux énoncé nous avons le verbe *coloniser* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (a) est dit triadique, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, a cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptable sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (les, du, la).

Le verbe « isoler »

A) isoler (fils, électriques, gaine, plastique)

B) isoler (?écologiste, *phénomène,? naturel, *réalité).

a) les/ fils/ électriques/ sont/ isolés/ par /une /gaine /en /plastique.

b) *l'/écologiste /isole /les /faits /naturelles /de /la/ réalité.

Dans les deux énoncé nous avons le verbe *isoler* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (a) est dit triadique, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, a cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptable sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (les, du, de).

Le verbe « infecter »

A) infecter (blessure, détergents).

B) infecter (*colonialisme, *dignité, *population).

a) sa/ blessure/ s'/est/ infecté/ suite /à/ l'utilisation/ successive/ des /détergents.

b)*le/ colonialisme/ a/ infecté/ la/ dignité/ de/ la /population.

Dans les deux énoncé nous avons le verbe *infecter* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (*a*) est dit binaire, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, a cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptable sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (utilisation, successive, sa, s', la, le, suite).

Le verbe « abuser »

A) abuser (armées, française, violence, pays, colonisé).

B) abuser (*construction,* maison).

a) l'armées /française /a /abusé /dans/ sa /violence/ envers/ les /pays /colonisés.

b) *il/ a /abusé /dans/ la /construction /des /maisons.

Dans les deux énoncé nous avons le verbe *abuser* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (a) est dit triadique, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, a cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (b) est dit binaire aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptable sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (l', envers, les, sa, il, dans).

Le verbe « blesser »

A) blesser (homme).

B) blesser (? paysan,* arbre, *hache).

a) c'/est/ un /homme /qui/ce/ blesse/ d'un/ rien.

b) *le /paysan /blesse /les /arbres /avec /une/ hache.

Dans les deux énoncé nous avons le verbe *blesser* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (a) est dit unaire, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, a cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptable sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (rien, qui, avec, une, un, c'est).

Le verbe « enfanter »

A) enfanter (grosesse, triples).

B) enfanter (*intégristes, *pays, *corruption).

a) c'est/ sa/ première/ grosesse/ et/ elle/ a/ enfanté/ de/ triples.

b) *les /intégristes /ont /enfantés /un /pays /plein /de /corruption.

Dans les deux énoncé nous avons le verbe *enfanter* qui appartient exclusivement à la langue générale. Nous avons relevé l'ensemble des arguments relatifs au prédicat.

Le noyau dans l'énoncé (*a*) est dit binaire, tous les arguments de cet énoncé ont des liens sémantiques au prédicat, a cet égard en parle d'acceptabilité des arguments avec lesquels se combine le prédicat.

Le prédicat dans l'énoncé (*b*) est dit triadique aussi, l'ensemble des arguments de cet énoncé sont éliminés du domaine dans lequel s'inscrit le prédicat, ils sont inacceptable sémantiquement, il s'agit dans ce cas de la non acceptabilité des arguments.

Nous remarquons qu'un même prédicat ne se combine pas sémantiquement avec tous les arguments.

L'ensemble des arguments ont pour rôle de mettre les arguments et les prédicats dans l'énonciation. Exemples (les, plein, de, elle, et, première, sa).

Conclusion

Dans cette analyse, nous avons présenté nos exemples dans des énoncés différents. Nous avons procédé à une analyse prédicative, dans laquelle nous avons analysé le prédicat, les arguments et les traits sémantiques entre ces deux derniers. D'abord, nous avons remarqué trois types de prédicat (unaire, binaire et triadique). Ensuite, nous avons distingué l'acceptabilité et le non acceptabilité des arguments. Concernant les verbes de la langue générale ayant un sens spécifique en médecine. Nous avons expliqué les différents sens qu'un même verbe possède.

Conclusion générale

Tout au long de notre travail, nous avons tenté de démontrer l'importance d'analyser les verbes de la langue de la médecine.

L'analyse que nous avons menée s'inscrit dans le cadre d'une recherche spécialisée qui vise à cibler l'analyse syntactico-sémantique sur l'une des catégories grammaticales notamment les verbes dans le domaine de la médecine.

Nous avons tenté à travers le premier chapitre de donner certaines définitions des concepts théoriques de base relatifs à notre thématique. Nous avons réservé le deuxième chapitre à la méthodologie de notre mémoire, entre l'élaboration du corpus à l'analyse prédicative, nous avons terminé notre partie théorique par un troisième chapitre consacré à l'état de l'art, de la syntaxe, la sémantique des prédicats et leurs différents types.

Dans le dernier chapitre nous avons fait en premier lieu l'analyse de notre corpus selon leurs classements. Dans un deuxième temps, nous avons mis nos exemples dans des énoncés, en dernier lieu nous avons procédé à l'analyse prédicative, en analysant l'ensemble des arguments de tous les prédicats, ce qui nous a permis de distinguer l'acceptabilité et la non acceptabilité des arguments. Dans le cas de la non acceptabilité, nous avons dénoté que les énoncés sont correctes syntaxiquement mais ils sont à sémantique bien que leur sens connoté est proche du vrai sens, ces exemples d'ailleurs ressemblent à des métaphores.

Après avoir analysé les énoncés, nous pouvons dire que les résultats de notre analyse nous ont permis de confirmer les hypothèses de départ.

Grâce à cette analyse, nous sommes arrivés à des résultats. Que le fonctionnement de la langue de spécialité et la langue générale est identique, les verbes sont différents sémantiquement car il existe des verbes qui ont un seul sens et ne peuvent pas être utilisés dans d'autres domaines et d'autres verbes de la langue de la médecine varient dans différents domaines de spécialité. Ces résultats étaient l'aboutissement d'une analyse syntaxique et sémantique par le biais d'une analyse prédicative.

Nos constatations nous ont permis de détecter les remarques suivantes :

-les prédicats sont de plusieurs types confondus.

-le nombre d'arguments est triadique dans les prédicats relevant de la langue générale, les arguments des verbes de la langue de la médecine varient entre unaire et binaire cela dit que même les arguments des verbes de la langue de la médecine sont limités aussi. Le nombre d'arguments des prédicats ayant un sens particulier en médecine et les prédicats ayant plusieurs sens, le nombre d'arguments est différents entre unaire, binaire et triadique.

Lors du classement des verbes nous avons retenu que les verbes spécialisés sont en nombre limités contrairement aux verbes de la langue générale qui sont en nombre illimités.

Bibliographie

-Cabre, M. T. 1998. *Variation du sujet. Les discours de spécialisations ou Variation fonctionnelle spécifique par le thème : nouvelles perspectives* Caplletra. Journal international de philologie, Tardor.

-GROSSMAN.F. 2008. *syntaxe et sémantique des prédicats*. Université Stendhal Grenoble3.

- HAGEGE.C.1985.L'Homme de paroles.

-HUMBLEY.j.1993. *Le vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique de CI*.Lainé, le lexique de cooccurrents: bourse-économie.

La paire, Jean-Rémi et Wilfrid Rotgé. 1991. *Linguistique et grammaire de l'anglais*. Presses universitaires du Mirail. Toulouse

-L'HOMME M. & BODSON C. 1997. *Modèle de description des verbes spécialisés combinant base de connaissances et hypertexte*. In Congrès international de terminologie, p. 381–398, San Sébastian, Espagne.

-LERAT.P. 1995. *Les langues spécialisées*. Presses universitaires de France. Paris.

-LERAT.P.1997. *Grammaire linguistique*. Didier Érudition. Paris.

-MAINGUENEAU.D. 1994. *Syntaxe du français*.Hachette. Paris.

-MAROUZEAU.J.1969.*Lexique de la terminologie linguistique, français, allemand, anglais, italien*. Geuthner. Paris.

-Mathieu-Colas. M.2002.*La représentation des verbes dans un dictionnaire électronique : de la langue générale aux langues spécialisées*.Membre du Bureau de l'Université. Paris 13.

-SERIOT.P. 1993. *relation inter -et intra prédicatives*. Université de Lausanne.

-SPILLNER.B. 1992. Textes médicaux français et allemands. Contribution à une comparaison interlinguale et interculturelle. In Langages, n° 105

-SPILLNER.B. 1992. *Textes médicaux français et allemands. Contribution à une comparaison interlinguale etinterculturelle*. In Langages, n° 105.

Dictionnaires

-GALISSON, ROBERT& DANIEL COSTE.1976. *Dictionnaire de didactique des langues*. Hachette.Paris.

-LABORATOIRE ATILF. *Le Trésor de la langue française informatisé*.

-fr.wiktionary.org

-fr.wikipedia.org

-LAROUSSE, paris.1994.

-le dictionnaire LAROUSSE 2005.

-le dictionnaire le PETIT ROBERT 1996.

Sitographie

-WIKIPEDIA l'encyclopédie libre.(WIKI MOOC) Verbe semi-auxiliaire (consultés le 8 novembre 2016) https://fr.wikipedia.org/wiki/Verbe_semi-auxiliaire

-Cours magistral de syntaxe.masterdiapason.Doc (consultés le 25 aout 2016) <https://masterdiapason.wikispaces.com/file/view/Syntaxe+2.docx>

-La lexicologie (consultés le 14 novembre 2016)

<http://w3.gril.univ-tlse2/francopho/lecons/lexicologie.html>

-Matériel pour Allophones. Groupe verbal. Différent sortes de verbes (consultés le 21 septembre)https://www.ccdmd.qc.ca/media/allo_prel_v_083Allophones.pdf

-Rédaction scientifique.Mémoire. Thèse.(Consultés le 30 septembre 2016)

lyon1.fr/members/mbailly/Comm_Scientifique/redaction_memoire_MBB.pdf

-AIDE-MÉMOIRE GRAMATICAL (consultés le 12 octobre 2016)

<http://lemoyne-diberville.ecoles.csmv.qc.ca/files/2012/01/aide-memoire-grammatical.pdf>

-Cairn-INFO. Chercher, repérer, avancer (consultés le 22 octobre 2016) www.cairn.info

-La représentation des verbes dans le dictionnaire....Hal.SHS (consultés le 4 novembre 2016)

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00126941/document>

-Centre d'enseignement intensif des langues (consultés le 27 octobre 2016)

www.francaisfacile.comes.univ-batna.dz

Thèses et mémoires

-Greimas. Reinert cités dans la thèse de Bénédicte Pincemin. Références complètes :

BOMMIER-PINCEMIN Bénédicte (1999) – Diffusion ciblée automatique d'informations
Conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des
destinataires et des documents, Thèse de Doctorat en Linguistique, Université Paris IV
Sorbonne, 6 avril 1999,

Chapitre VII : "Caractérisation d'un texte dans un corpus : du quantitatif vers le
qualitatif", § A

"Définir un corpus", pp. 415-427. www.theses.fr/1999PA040027

-Laboratoire de linguistique informatique. CNRS (UMR 7546) .Université Paris-Nord
(Villetaneuse).Michel MATHIEU-COLAS.LA LANGUE DE LA MÉDECINE .Rapport
technique (2006-2007). https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaston_Gros

-Mémoire Online - Approche exploratoire de la relation de conséquence : description et
implémentation - Sébastien Druon. www.memoireonline.com › Sciences

-mémoire de master académique : domaine : lettres et langues étrangères.Filières : langue
française. Spécialité : Science de langage et sémiologie de la communication. Thème :
Étude terminologique des écrits scientifiques d'expression française.Présenté par
fartouniFarah.ouarlagla.2013

bu.univ-ouargla.dz/master/pdf/fertouni_farah.pdf?idmemoire=232

-MÉMOIRE DE MAGISTÈRE Option : Sciences du Langage Réalisé par : KHELLAF ZOHIR. *LA REGULARITE DU VERBE CHEZ J.DUBOIS. UNE CRITIQUE DE LA CLASSIFICATION TRADITIONNELLE DU VERBE AU SERVICE DE LA MAITRISE DU F.L.E. Cas des élèves du niveau secondaire lycée- GOSBAT - BATN.* docplayer.fr/20862721-Memoire-de-magistere-option-sciences-du-langage-realise-pa...

-S.AISSANI.2011.De la syntaxe de la phrase française Les constructions syntaxiques dans Les feuilles d'automne de Victor Hugo.ECOLE DOCTORALE ALGERO-FRANÇAISE Antenne. bu.univ-ouargla.dz/AISSANI-Souad.pdf?idthese=817

-THÈSE DE DOCTORAT. Pour obtenir le grade de DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13 EN SCIENCES DU LANGAGE. LE VOCABULAIRE MÉDICAL DU POINT DE VUE DES TROIS FONCTIONS PRIMAIRES Présentée et soutenue publiquement par Karim CHEBOUTI. Le 08 avril 2014.

<https://tel-archives-ouvertes.fr/tel-01233280>.

-VERBES SPÉCIALISÉS EN CORPUS MÉDICAL : *Une méthode de description pour la rédaction pour d'articles terminologiques.* Par Charlotte Tellier. Département de linguistique et de traduction Faculté des arts et des sciences. Octobre 2008. olst.ling.umontreal.ca/pdf/TellierCharlotte_2008.pdf

Table des matières

Remerciements	I
Dédicace	II
Dédicace	III
Sommaire	VI
Introduction générale	VII
Chapitre 1 : De la langue générale à la langue de spécialité.	12
Introduction.....	13
1. Définition de quelques concepts clés	13
1.1 Définition de la langue générale	13
1.2. Définition de la langue de spécialité	13
1.3. Définition de mot	14
1.4. Syntagme	14
1.5. Actualisateur	14
1.6. Verbe	15
1.7. La fonction prédicat	15
1.8. Prédicat	16
2. Histoire de la langue de la médecine	16
2.1. Définition de la médecine	18
2.2. Domaines et sous domaines de la médecine	18
2.2.1. Définition du mot « domaine » et « de sous domaines »	18
2.2.2. Domaine et sous-domaine de la médecine	18
3 .définition du verbe	20
3 .1 .le fonctionnement de la langue générale et la langue de spécialité	20

4. Distinctions entre la langue de spécialités et la langue générale	21
Conclusion	23
Chapitre2 : Méthodologie.....	24
Introduction	25
1 .Définition du corpus	25
2. Constitution du corpus d'analyse	26
2.1 : types de corpus	26
2.2 : les bases des données	26
3. Récupération du corpus	28
4 .échantillonnage	29
Conclusion	31
Chapitre3 : Etat de l'art.....	32
Introduction.....	33
1. La syntaxe générale et la syntaxe spécialisée	33
2. Style de la syntaxe	35
3. Emploi des verbes	36
3.1. Dans la langue générale	36
3.2. Dans la langue spécialisée	38
4. les différents types de verbe	39
4.1. Les verbes auxiliaires	39
4.1.1. Auxiliaires de conjugaison	39
4.1.2. Auxiliaire d'aspect	39
4.1.3. Auxiliaires de modalité	40
4.2. Les verbes semi-auxiliaires	40
4.2.1. Les semi-auxiliaires de mode	40

4.2.2 Les semi-auxiliaires d'aspect	40
4.3. Les verbes attributifs	41
4.4. Les verbes transitifs, intransitifs	41
4.4.1. Les verbes transitifs	41
4.4.2. Les verbes intransitifs	41
4.4. Les verbes d'état, et les verbes d'actions	42
4.5 .Les verbes pronominaux	42
4.6. Les verbes impersonnels	42
4.7. Les verbes prédicatifs	42
4.8. Les verbes supports	42
4.9. Les verbes causatifs	43
5. La synonymie différentielle et champ sémantique conceptuel	43
Conclusion	44
Chapitre 4 : L'analyse prédicative	45
Introduction.....	46
I. Analyse des verbes de la langue médicale	47
II. les verbes spécialisés ayant deux ou plusieurs sens dans d'autres domaines	53
III. Les verbes de la langue générale ayant un sens spécifique en médecine	62
IV. Analyse des verbes de la langue générale.....	68
Conclusion	73
Conclusion générale.....	74
Bibliographies.....	77
Table des matières.....	82
Annexe.....	86

Annexe

Les verbes spécialisés à un seul sens dans la médecine	Les verbes spécialisés ayant deux ou plusieurs sens dans d'autres domaines	Les verbes de langues générales ayant un sens particuliers en médecine	Les verbes de la langue générale
<p>hospitaliser -réanimer –résorber convulser- décalcifier - désarticuler – déshydrater -édulcorer – s’empaler– suturer – ligaturer – métastaser –coaguler – transfuser – lésier - stériliser – amputer – inhaler – expectorer -tachycardassiez – sphincter – cathétériser - pulser – réséquer –dialyser — anesthésier – uriner – vacciner – avorter – brancarder-cautériser-contagionner- intuber</p>	<p>Percer – exécuter – coder - engendrer – détecter – abaïsser - absorber – adhérer — propager – ciseler -coloniser - rétrograder – persister – cloisonner – excréter transplanter- obturer- altérer-écorer- distiller - inhiber balancer – bloquer – évacuer – trouer – baisser – basculer – battre – calciner – cloquer – déformer – éjecter – déprimer – réfuter – échafauder – suspendre – analyser – collaborer — localiser – reformer – piquer – stabiliser – pousser – prolonger – relever - neutraliser – filtrer – doser – déclencher – doper – diagnostiquer – stimuler –hériter --</p>	<p>Manifester – souffrir – causer – infliger – aliter -accumuler – allonger – advenir – gripper ambuler – pénétrer-prédisposer – embler – circuler – rétracter – remédier – stabiliser- prédominer- trembler – bredouiller – palpiter -contaminer - corroder - envahir contracter – découper - défaillir – vomir- structurer – provoquer – interjeter – exposer – s’inscrire – dépiter – condamner –calmer- agréger - transmettre – trainer – examiner – cesser – persister – échapper – enfoncer – – arrêter – – isoler – introduire – évaluer – autoriser – effrayer – précipiter – refuser – figurer – cibler – évoluer – amener– intervenir – afférer – enfanter – opérer– dépister – endurer – répandre.</p>	<p>Résumer- infecter - induire- traduire-isoler - éliminer- disséminer - coloniser - contrôler - griffer - colporter distendre-abolir -décriper – bassiner- instaurer - digérer-crisper - répercuter - atteindre – appliquer - culpabiliser-irradier - limiter - classer écœurer - droguer -généraliser - toucher - calcifier - consulter procéder - inactiver-rejeter - imposer – évanouir–infecter- collaborer - lutter désinfecter –développer- présenter -jeter - fixer entraîner - observer - suivre -exercer–rétablir- tester - ressentir -quitter - utiliser - constater - augmenter –purger- progresser -éliminer - tuer - surveiller -blesser- représenter -design parvenir -fuir - sensibiliser -accorder</p>

Définitions des verbes

- ❖ **Cautériser** : brûler avec un cautère ou un caustique.

- ❖ **Brancarder** : transporter sur un brancard.

- ❖ **Intuber** : introduire un tube dans la trachée d'un patient pour permettre une respiration artificielle, pratiquer une intubation trachéale.

- ❖ **Réséquer** : soumettre à la résection.

- ❖ **Désarticuler** : faire sortir un os de son articulation.

- ❖ **Lifter** : procéder au lifting, donner un effet de lift.

- ❖ **Hydrater** : combiner un corps avec de l'eau. Humidifier.

- ❖ **Transplanter** : prélever un organe d'un individu donneur, pour le greffer sur un autre.

- ❖ **Obturer** : boucher une ouverture qui s'est produite accidentellement, fermer une ouverture accidentelle à la voute du palais, aux os du crâne ou boucher un trou qui s'est produit dans une dent par suite de carie.

- ❖ **Amputer** : enlever, à l'aide d'instruments tranchants, un membre, une partie du corps.

- ❖ **Absterger** : nettoyer une plaie, un ulcère.

- ❖ **Aliter** : forcer à se mettre au lit, à garder le lit.

- ❖ **Enfanter** : mettre au monde un enfant. Faire naître, faire apparaître.